

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 2 juillet 2009

Étaient présents

Représentants de l'Administration

Titulaires

Hervé BARBARET

Administrateur général

Carole ETIENNE-BOISSEAU

Directrice des ressources humaines et du développement social

Jean-Marc IROLLO

Directeur adjoint des ressources humaines et du développement social

Serge LEDUC

Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Suppléants

Sophie LEMONNIER

Directrice adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Pierre CLÉMENT

Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Juliette ARMAND

Directrice de la production culturelle

Membres de droit

Françoise MOREAU

Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGIER

Inspecteur hygiène et sécurité

ACMOs

Alain BALDACCHINO

Alix HARROUK

Françoise LABRE

Christine LALO

Nathalie TCHENQUELA

Brigitte COTTEVERTE

Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail

Nathalie DURKHEIM

Psychologue

Hélène MAHE

Chef du service formation et GPEC

Représentants du personnel

CGT

Anne-Marie HADBI

Christa HENOCQ

Manuel MERLET

Franck BOYER

Gary GUILLAUD

CFDT

Sophie BERTHOMIEUX

SUD CULTURE

Mathias BOGNON

Marie COADIC

Benjamin FAVREAU

Élise MULLER

Elisa FRIEDRICH

Experts

Administration :

Guillaume THOMAS (DML/Communication interne)

Jean-François DUARTE-PAIXAO (SPSI)

Farida LAIDAOUÏ (DRHDS/Service intérieur)

Laetitia GIRBEAU (DRHDS/Hygiène et sécurité)

Marc TRISTANT (DRHDS/Service intérieur)

Geoffrey ALBIN (DMO)

Laurent RICARD (DMO)

Sorraya KARKACHE (DPC)

Extérieur

Jean-Pierre HERVE (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé)

CGT :

Emmanuel VAN DER MEULEN, (CGT CHSCT RMN),

Alexandra KARDIANOU (AGER)

SUD CULTURE :

Julia RIGADE

Absents excusés

Catherine SUEUR (absente excusée) *Administratrice générale adjointe*

Alain BOISSONNET (absent excusé) *Directeur de l'architecture, de la muséographie et des techniques*

Bruno CORDEAU – *Direction adjoint de l'accueil, de la surveillance et de la vente*

Sophie AGUIRRE (SUD Culture)

Christiane ISAAC (CFDT)

Nabil LAHIANE (CGT)

Catherine MALLEGOL (CGT)

Didier MARTIN (CGT)

Sébastien NEE (CGT)

Nacéra TAIBI (CGT)

Sommaire

I. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 5 mars 2009	5
II. PAPRIACT 2009 (pour avis).....	6
III. Programme de prévention (suite) des risques professionnels liés à la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison (pour avis)	22
IV. Suivi des actions CHS (pour information).....	27
V. Réunions de travail hygiène sécurité dans les ateliers suite à l'inspection hygiène sécurité (pour information)	32
VI. Inspection hygiène sécurité sur la préparation de l'exposition « portes du ciel » (pour information).....	37
VII. Protocole de sécurité chargement/déchargement (pour information)	42
VIII. Point sur le chantier Islam : calendrier et mesures de prévention (pour information)	44
IX. Questions diverses.....	54

La séance débute à 14 h 35, sous la présidence de M. Barbaret.

M. Irollo procède à l'appel des participants.

M. BARBARET

Nous devons désigner le secrétaire adjoint de la séance. Le roulement veut que ce soit la CFDT.

I. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 5 mars 2009

M. IROLLO

Avez-vous des modifications à apporter au procès-verbal.

Mme COADIC

Il semble y avoir un problème au niveau de la pagination : le document passe de la page 41 directement à la page 44.

M. SELLES

Y a-t-il une discontinuité dans le texte ou s'agit-il simplement d'un problème de pagination ?

Mme COADIC

Nous étions secrétaires de la séance et il y a effectivement des feuilles qui manquent, notamment p.42-43 et le début du suivi des actions du CHSCT.

M. IROLLO

Nous allons bien évidemment ajouter ces deux pages.

M. MERLET

Nous avons nous-mêmes constaté diverses anomalies dans le procès-verbal. Nous les avons listées mais malheureusement elles sont actuellement dans les mains de Didier Martin et nous ne les avons pas toutes en mémoire. Cela explique le vote que nous allons exprimer – l'abstention – et nous vous ferons parvenir la liste des anomalies ultérieurement.

Mme HENOCQ

Page 5, M. Carton est expert pour la CGT. Il est indiqué par erreur dans la liste des experts extérieurs.

M. IROLLO

Effectivement, nous allons rectifier l'information.

M. BOYER

La dernière phrase du dernier paragraphe de la page 47 comporte une erreur. Il faut remplacer « les choses » par « les chaises ».

M. BARBARET

Si toutes les remarques ont été formulées, je propose que nous passions au vote.

Vote :

Pour : Administration – Abstention : CGT, SUD Culture, CFDT

II. PAPRI Pact 2009 (pour avis)

Mme COTTEVERTE

En vertu des dispositions qui sont prévues à l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982, il vous est soumis pour avis – comme chaque année depuis 2005 – un programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2009, que nous appelons le PAPRI Pact.

Je vous rappelle que ce document a fait l'objet d'un travail préparatoire, non seulement par le groupe permanent CHS, mais aussi avec le réseau conditions de travail – les ACMO –, le service médical, la DAMT et le service intérieur, ainsi que le service formation. Le document a également tenu compte des conseils et remarques formulés par l'inspecteur hygiène et sécurité. Je remercie d'ailleurs chacun d'y avoir participé.

Ce document reprend, de façon la plus complète possible, toutes les actions qui sont menées en matière d'hygiène et de sécurité pour l'année en cours. Elles sont regroupées par thématiques ou par risques : fonctionnement du CHS et du groupe permanent CHS, élaboration du document unique, les actions en cours, ou à mener dans l'année, sur les différents risques professionnels – risques chimiques, risques routiers, etc. –, et les actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Je vous rappelle que, comme chaque année, il s'agit d'un document préparatoire aux débats en séance et qu'il vous est soumis pour avis, en application de ce même décret.

Mme HENOCQ

Pourrait-on faire un point précis sur le document unique, pour connaître son stade d'avancement ? Vous parlez par ailleurs de deux départements pour l'ACMO de la DRHDS, de quels départements s'agit-il ?

Mme COTTEVERTE

Pour le moment, les départements n'ont pas été identifiés. Nathalie Tchenquela s'occupe de l'élaboration du document unique pour la DRHDS et plus particulièrement, actuellement, pour le service intérieur.

Mme HENOCQ

Disposez-vous d'un calendrier d'ici la fin de l'année ?

Mme COTTEVERTE

L'objectif est de réaliser ce qui a été établi dans le cadre du projet social pour l'année 2009 ; nous allons essayer de nous y tenir. C'est pour cela que nous travaillons activement, l'ensemble des ACMO, l'ensemble des services concernés et moi-même. Par ailleurs, Alain Baldacchino travaille sur le Jardin des Tuileries. Nous avons pratiquement terminé et nous en sommes à travailler avec Pierre Bonnaure sur le plan d'action ; nous avons une réunion la semaine prochaine à ce sujet. François Labre travaille sur le document unique de l'auditorium, et plus particulièrement sur la régie. Nous avons également tenu des réunions d'information, au niveau des chefs de service, des quatre directions du pôle culturel. Et Alix Harrouk travaille, avec la direction de la DASV, sur son plan d'action.

Mme HENOCQ

Je crois que vous oubliez Christine Lalo.

Mme COTTEVERTE

Effectivement, mais les travaux sont effectués par binôme et j'ai nommé les pilotes de chaque action.

Mme HENOCQ

Nous reformulons une demande que nous avons déjà exprimée dans le cadre du projet social, concernant l'évaluation des risques faite pour l'ancienne direction de la surveillance. Nous souhaitons accéder au logiciel, en lecture seule, uniquement pour la partie que vous avez finalisée. La direction accepte-t-elle cette demande ? Je ne parle pas du plan d'action, mais de l'évaluation des risques.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Nous avons donc procédé à l'évaluation, mais pas à l'élaboration du plan d'action.

Mme HENOCQ

Réglementairement, je me rapproche de M. Rogier. Les représentants du personnel ont accès, à leur demande, à l'évaluation des risques ainsi que les agents, depuis fin 2008.

M. ROGIER

Ce sont des modalités qui peuvent être organisées, mais elles ne sont pas systématiques.

Mme HENOCQ

Nous en faisons la demande auprès de l'administration.

M. BARBARET

Nous allons regarder cela. Je ne sais pas quelles sont les conséquences techniques de cette demande. Nous n'allons peut-être pas y répondre immédiatement, mais nous allons regarder cela attentivement pour vous apporter une réponse au plus vite.

Mme HENOCQ

Si ce n'est un accès direct au logiciel, que nous disposions au moins, sous format papier, de l'ensemble de l'évaluation qui a déjà été réalisée.

Mme COTTEVERTE

De mon point de vue, il me semble nécessaire que le plan d'action soit déjà validé par la direction.

Mme HENOCQ

Je parle de l'évaluation, pas du plan d'action.

Mme COTTEVERTE

Me semble-t-il, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Nous avons travaillé avec les organisations syndicales, à leur demande, jusqu'à la préparation méthodologique. Ensuite, elles ont demandé à ne pas participer à l'évaluation des risques et à l'élaboration du plan d'action. Je pense que nous devons maintenant, en effet, terminer le travail jusqu'au plan d'action, puisque nous impliquons directement les directions, avant de le présenter. Il était proposé de présenter, au prochain CHS, le document unique de la DAMT, qui est donc le plus avancé. Je pense que cela sera possible à l'automne, ainsi que pour le Jardin des Tuileries.

Mme HENOCQ

Nous maintenons notre demande.

M. BARBARET

Il faut que le document soit validé par nos soins et qu'il ne soit pas encore en cours de réalisation. Nous allons vous apporter une réponse le plus rapidement possible.

Mme COADIC

Nous déplorons le fait que ce PAPRI Pact nous soit présenté lors du second semestre 2009. Nous ne rejetons aucunement la faute sur Mme Cotteverte, dont le travail est considérable, vu la taille de l'établissement. Nous le présenter en second semestre n'est pas évident pour assurer le suivi.

J'ai quelques remarques à formuler. Pour ce qui concerne le risque chimique, qui est une problématique qui apparaît systématiquement dans le PAPRI Pact, nous aimerions savoir si l'inventaire qui est dressé est aujourd'hui exhaustif. En fait, il était encore en cours de finalisation en 2008. Beaucoup de produits ont-ils disparu de la circulation et l'inventaire est-il exhaustif ?

Mme MOREAU

L'inventaire est refait régulièrement. Nous avons travaillé récemment avec Yann Rogier pour justement pouvoir formaliser les documents qui sont demandés dans le cadre de la circulaire du ministère.

Mme COADIC

Avez-vous constaté, par rapport à 2008, des produits qui auraient été retirés de la circulation et qui réapparaîtraient dans les ateliers ?

Mme MOREAU

Les produits sont utilisés en fonction des besoins. Il peut donc réapparaître des produits, à un moment donné, pour une action précise. Il s'agit d'en connaître la classification en amont pour pouvoir prendre les mesures adaptées.

Mme COADIC

Quand ils sont retirés, c'est généralement parce qu'une substitution est possible. Ces produits-là ne devraient donc pas, logiquement, réapparaître.

Ma deuxième question concerne le suivi médical des personnes exposées ou l'ayant été, pour lequel aucun calendrier n'a été élaboré. Avez-vous commencé à recevoir des personnes concernées ?

Mme MOREAU

Nous les recevons depuis longtemps dans ce cadre-là. Simplement cet élément, avec les fiches d'exposition, permet de connaître l'exposition exacte. Il peut par exemple y avoir un produit dans l'atelier et ne pas y être exposé parce qu'il n'est pas utilisé dans l'année. Ces fiches permettent de définir l'exposition réelle de la personne concernée.

Mme COADIC

Par ailleurs, les mesures d'empoussièrement pour les ateliers travaillant le bois vont-elles nous être communiquées ? Apparemment, elles datent des 6 et 9 avril et je suppose que les résultats ont dû vous être restitués.

Mme LEMONNIER

Nous avons relancé plusieurs fois le laboratoire de la Ville de Paris pour avoir ces mesures. Jean-Pierre Clément pourra vous en dire un peu plus. Peut-être les a-t-il reçues très récemment, car nous avons fait le point il y a deux semaines et elles ne lui avaient toujours pas été transmises.

Mme COADIC

Nous ne savons donc pas, pour le moment, s'il y a lieu de s'inquiéter.

Mme LEMONNIER

Tant que nous n'avons pas le résultat des mesures nous ne savons pas dire l'état d'exposition.

Mme COADIC

Concernant le suivi de l'étude sur le travail en PC, page 6, nous aimerions revenir sur la procédure de recrutement du second médecin. Lors du précédent CHS, il avait été dit que vous en étiez à la procédure de sélection, et apparemment nous n'avons toujours pas de second médecin.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

La procédure de sélection n'a pas, pour l'instant, donné de résultat satisfaisant.

Mme COADIC

Nous aimerions par ailleurs savoir où en était la mise en place d'une étude sur les risques psychosociaux. Nous avons dit que nous étions plutôt réfractaires à l'idée que ce soit l'ARACT qui s'en charge. Je suppose que vous en êtes à l'étape du devis.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Nous avons prévu de vous tenir un point d'information dans les questions diverses. Nous sommes effectivement au stade de l'élaboration d'un cahier des charges, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres classique. Les réunions que nous avons eues avec l'ARACT, d'une part, et avec Émergence, d'autre part, – qui sont effectivement les deux cabinets dont nous avons cité les noms dans le cadre du projet social quand nous avons abordé cette problématique et ce projet –, nous ont permis de cerner la mission que nous pouvions confier à une entité extérieure. Vous avez accepté de participer à la rencontre avec Émergence, et non pas avec l'ARACT, mais nous sommes un certain nombre à avoir vu les deux cabinets. Et, à vrai dire, il nous a été demandé de voir si nous ne pouvions pas faire d'une pierre deux coups : confier, dans le cadre d'une même mission, à la fois le traitement des risques psychosociaux et celui du risque addictions, l'année prochaine. Ce sont vos collègues de la CGT qui ont émis cette idée-là. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé à Nathalie Durkheim de se rapprocher d'Émergence pour voir s'il s'agissait d'un projet cohérent et réalisable. La réponse a été positive. De ce fait, Nathalie Durkheim est en train d'apporter des modifications au cahier des charges pour essayer d'englober les deux problématiques. Il est vrai que cela pourrait nous arranger, compte tenu du fait que nous sommes déjà au milieu de l'année et que vraisemblablement l'accompagnement sur les risques psychosociaux allait déborder sur 2010. Là, cela nous permettrait de traiter les deux aspects. Reste à savoir si nous trouverons, à la suite de l'appel d'offres, plusieurs cabinets, dont un avec qui nous pourrions conduire ces chantiers, auxquels nous nous sommes engagés dans le projet social.

Mme HENOCQ

Par rapport aux addictions, j'avais posé une question à Yann Rogier. Une circulaire sur les addictions était prévue à l'ordre du jour du CHS ministériel et elle n'a pas été diffusée. Savez-vous si elle est reportée ou si elle est abandonnée ?

M. ROGIER

De ce que je sais, cette circulaire ne va être ni établie ni diffusée.

Mme HENOCQ

D'accord. Je reviens au document unique. Je sais que M. Barbaret a visité les ateliers hier et qu'il a été question de l'ACMO remplaçant de M. Stéphane Bernard, et j'aurais voulu savoir ou cela en était.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Alain Boissonnet étant souffrant, Sophie Lemonnier me dit que le choix s'est porté sur Alain Baldacchino. Reste à formaliser sa nomination.

Mme HENOCQ

M. Baldacchino sera-t-il ACMO à temps plein, comme M. Stéphane Bernard ?

Mme LEMONNIER

Oui.

M. GUILLAUD

Au niveau de la prévention incendie, pour la réactualisation des listes, nous n'avons pas de dates possibles. C'est en page 6 : « [...] responsables d'évacuation, agents guide-file et serre-file (estimé 3-07.57) et les former si besoin ». Nous n'avons aucune date. Serait-il possible d'en avoir ? Même si cela se fait au fur et à mesure, il faudrait peut-être au moins disposer d'une date de début. Par ailleurs, il est fait mention de la réactualisation des listes, mais il semblerait qu'aucune liste n'existe pour le moment.

Mme COTTEVERTE

En fait, nous le faisons au fur et à mesure des exercices d'évacuation. Par exemple, nous avons mené un exercice d'évacuation à Marengo, l'année dernière. Et sur les trois directions concernées, il a été procédé à la désignation d'un guide-file serre-file. Il faut savoir que cela a été plutôt compliqué, puisque nous ne sommes que locataires de Marengo ; nous ne sommes pas les organisateurs de l'exercice d'évacuation. Cela étant dit, pour nos services, il fallait désigner quelqu'un à chaque étage. Voilà ce qui a été fait à Marengo. Pour le Louvre des antiquaires, François Labre pourra vous en dire davantage. Quant à l'aire de livraison, nous sommes actuellement en train de nous en occuper, puisque nous en sommes à la première phase, qui consiste à former à la sécurité incendie les agents qui y sont affectés.

M. GUILLAUD

Qu'en est-il des autres services ?

Mme COTTEVERTE

Pour les autres services, cela se fait au fur et à mesure que nous organisons les exercices.

Mme LABRE

Sur le Louvre des Antiquaires, nous sommes en train de recenser les nouveaux guide-file serre-file et les responsables d'évacuation, en lien avec le PC de sécurité de l'immeuble. Au mois de septembre, nous aurons l'occasion de sensibiliser, à la sécurité du bâtiment, les équipes formées.

M. BARBARET

Cela signifie qu'il s'agit d'une action entamée. La seule chose qui est ignorée est la date de réactualisation.

Mme COTTEVERTE

Elle se fait au fur et à mesure des besoins et de l'organisation des exercices.

Mme COTTEVERTE

En 2009, Aire de livraison, Marengo, Louvre des Antiquaires nous devrions le faire pour pratiquement l'ensemble des équipes.

M. MERLET

Sur ces aspects-là, vous venez de dire que le Louvre devrait, à terme, couvrir l'ensemble de l'établissement pour des exercices d'évacuation. Pouvons-nous donc espérer, pour 2010, des exercices d'évacuation sous la pyramide ou dans les salles muséographiques, ou faut-il attendre un peu plus longtemps ? Des exercices d'évacuation du public sont-ils envisageables ?

Capitaine DUARTE PAIXAO

Dans un établissement comme celui-ci, je n'ai jamais vu d'exercice d'évacuation organisé avec un public payant ou un public en quantité importante.

M. MERLET

De mémoire, cela s'est déjà fait.

Capitaine DUARTE PAIXAO

Au cours des dernières années, je sais que les seuls exercices qui ont été menés sur des espaces code du travail. Il y a très longtemps, deux essais ont été menés sur des espaces spécifiques. Maintenant, cela fait de très nombreuses années qu'il n'y a pas eu d'exercices menés sur des espaces publics.

M. MERLET

Dans tous les cas, il y a déjà eu des exercices d'évacuation ou des évacuations sous la pyramide ou dans les espaces muséographiques. Cela arrive régulièrement. Cela dit, il serait peut-être judicieux d'organiser dans le musée des exercices plus généraux et coordonnées. Monsieur Yann Rogier, qu'en pensez-vous ?

M. ROGIER

Tout établissement qui rend des comptes à la commission de sécurité doit réaliser, qu'il reçoive du public payant ou non payant, ces exercices d'évacuation. Les enseignements qui en seraient tirés auraient autant d'intérêt que pour des locaux de travail.

M. BARBARET

Il faut prendre cela en considération, tout en tenant compte de la capacité réaliste d'un exercice lorsque nous avons quelques dizaines milliers de visiteurs dans nos murs. C'est un dialogue permanent que nous avons avec le SPSI et la préfecture de police.

M. MERLET

Ce sont des questions que nous poserons de manière permanente, tant que les réponses ne nous seront pas apportées.

M. BARBARET

C'est une question légitime, de surcroît, et elle est bien notée.

M. GUILLAUD

Je souhaite signaler deux erreurs sur la page 2 : dans les réflexions sur l'organisation du GTP-CHS, la date doit être 2009, et pour la dénomination des indicateurs de suivi AT plutôt le service du personnel que groupe AT

Mme MOREAU

Il s'agit justement de mettre en lien les déclarations que nous analysons avec les indicateurs, que nous comparons aux statistiques.

M. GUILLAUD

Mais la responsabilité de la détermination des indicateurs appartient au service du personnel.

Mme HENOCQ

Je souhaite poser à Mme Lemonnier une question qui concerne l'amiante. Nous avons fait un point lors du dernier GTP. Il faudrait ajouter la procédure pour les entreprises extérieures, puisque nous avons vu ensemble que la fiche amiante, qui est actuellement dans le support type plan de prévention, n'était pas forcément adaptée. Pouvez-vous donc faire le point sur ce sujet ?

Mme LEMONNIER

Nous la mettrons en place au cours du second trimestre 2009, aussi bien avec la mise à jour de la fiche récapitulative amiante et la mise en place d'une procédure interne des DAMT en vue de l'élaboration des plans de prévention. Tout cela va coïncider pour que, fin 2009, cette fiche soit à jour.

Mme HENOCQ

Concernant les actions de formation hygiène et sécurité, je souhaite poser une question à Hélène Mahé. Je sais que cela n'avait pas été possible cette année ; nous avons eu des débats lors d'un CTP et d'un CHS. Il s'agirait de soumettre pour avis des actions de formation hygiène et sécurité pour les agents – et pas seulement pour les ACO et le CHS niveau 2 – en CHS, plutôt qu'en CTP. Cette demande tient compte du fait que ce sont nous, membres du CHS, qui suivons tous les dossiers.

Mme MAHÉ

J'avais vu avec Brigitte Cotteverte le fait de comparer les processus de recueil des besoins. Il est vrai que nous nous orientons vers un processus individuel, nominatif, la compilation des demandes. Nous n'envisageons pas un budget avec une ligne vraiment dédiée à l'hygiène et à la sécurité. En fait, toutes les demandes remontent au préalable, de manière à ce que nous puissions les budgéter et les inscrire au plan. La dernière fois que nous nous sommes vues, nous en étions restées là, parce qu'il y a peut-être des contraintes différentes. Il faudra peut-être faire un comparatif, ce n'est pas la même chose que de faire un recueil des besoins central, et le faire au niveau d'un établissement, où nous n'avons pas le même ordre. Pour vous le présenter au CHS, il faudrait le déconnecter du budget global du plan.

M. BARBARET

En l'espèce, il s'agirait de présenter en CHS les formations spécifiquement dédiés à l'hygiène et à la sécurité.

Mme MAHÉ

Et de les mettre en pré requis à la présentation du plan. Mais le plan, en fait, est la compilation des besoins et doit prendre en compte la faisabilité et les budgets généraux. Si on fait valider les besoins au CHS, indépendamment du plan global, il faut le faire presque simultanément.

Intervenante

Il faudrait le faire avant.

M. BARBARET

Oui, parce que nous pourrions l'extraire du plan de formation hygiène et sécurité et le présenter au CHS précédant la présentation en CTP du plan de formation. Si les délais s'y prêtent et s'il n'y a pas de difficulté technique, je ne vois pas de problème sur le principe.

Mme MAHÉ

La question du plan est à la fois la gestion d'un budget et une programmation. Pour que le CHS puisse arbitrer, il faut une visibilité sur l'ensemble du recueil.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

De toute façon, le CHS émet un avis. Cela peut donc être un avis préalable à l'avis global du CTP sur le plan. Par contre, je pressens plutôt un problème de calendrier, puisque nous allons souvent

au-devant du CTP dans des délais courts et avec des contraintes importantes pour le service de formation quant à l'élaboration du plan après le recensement des besoins.

Mme MAHÉ

Si c'est un préalable au CHS, il faut que le plan soit décalé par rapport à la date du CTP.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

C'est vraiment une question de calendrier.

Mme MAHÉ

Il faut vraiment que ce soit le premier CTP. C'est une question de calendrier. C'est la raison pour laquelle je mettais en valeur la méthode que l'on a au sein de l'établissement qui fait que tous les besoins sont remontés, et de la même manière le réseau CHS fait remonter ces besoins et peut mettre des priorités. Dans le recueil des besoins, nous avons un fichier qui permet de mettre des priorités. Les représentants du personnel le savent et eux-mêmes ont un recueil des besoins dans lesquels ils peuvent indiquer des priorités.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Nous pouvons voir, dans le cadre de l'élaboration du plan de formation 2010, s'il y a moyen de venir au devant du CHS, en fonction des calendriers de réunions des instances, sur cette partie-là et une fois le recueil des besoins effectués. Cela peut se faire pendant l'été et à la rentrée.

Mme MAHÉ

Dans le cadre des processus de recueil des besoins, les représentants ont la possibilité d'exprimer leurs priorités. Cela existe. Ce n'est pas comme si nous n'avions rien.

Mme HENOCQ

Je ne parlais pas que de nos formations.

Mme MAHÉ

Globalement. De la même manière que, effectivement, tous les acteurs qui interviennent dans des missions transversales ne parlent pas que pour leur propre entité mais nous font remonter des besoins beaucoup plus transversaux par rapport au changement.

M. BARBARET

Pour conclure, nous allons voir s'il est possible de procéder à une présentation spécifique de ces formations au CHS, comme une sorte de préalable, sous la réserve que les calendriers le permettent.

Mme HENOCQ

De façon plus générale sur le PAPRI Pact, il convient d'insister sur le fait que ce programme est établi à partir de l'analyse définie aux 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article 30 etc., il fixe la liste détaillée

des réalisations et actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

M. BARBARET

Nous retenons le premier point. Pour le deuxième point, je pense que c'est lié à la transformation du PAPRI Pact en document unique. Brigitte, qu'en pensez-vous ?

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Non. C'est plutôt la difficulté que nous avons toujours de vouloir élaborer, en toute logique, le bilan, de le faire valider par le CHS, et ensuite de nous atteler à l'élaboration du PAPRI Pact qui tienne compte du bilan réalisé. Cette année, je crois que c'est le fait que le CHS se réunisse un peu plus tard qui fait que nous sommes assez avancés dans l'année. Mais, chaque année, nous nous posons la même question et la seule chose que je puisse vous dire est que nous essaierons de faire mieux l'année prochaine.

Mme COTTEVERTE

De toute manière, ce sont des actions que nous retrouvons d'année en année. Il est vrai que nous essayons de déterminer les actions de cette année et de nous engager sur un certain nombre d'actions par année.

M. BARBARET

Nous retenons ce qui est dit : nous ferons mieux la prochaine fois.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Et nous essayons de nous fixer comme objectif de traiter au cours du même CHS le bilan et le PAPRI Pact. Il y a aussi le fait que, la dernière fois, l'ordre du jour était excessivement chargé et qu'il a fallu faire des choix. Je suis d'accord pour dire que c'est cohérent : un plan d'action doit être présenté au plus tôt dans l'année si ce n'est en fin d'année précédente.

Mme HENOCQ

Nous avons une autre possibilité : faire ce qui est prévu dans le règlement intérieur du CHS du Louvre, à savoir quatre CHS par année.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Nous en sommes déjà à deux au premier semestre ; trois c'est déjà beaucoup. On va plutôt travailler à l'ordre du jour pour faire passer le plus grand nombre de sujets dont le Papripact.

M. GUILLAUD

Je voulais savoir ce qu'il en était du remplacement de l'acmo de Delacroix, parce que je n'ai pas vu son nom dans la liste au niveau des représentants.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

J'ai proposé au directeur du musée Delacroix, Christophe Leribault, qu'un nouvel ACO soit nommé. Il en est d'accord. Il veut aussi pouvoir rencontrer Christine Lalo, en l'occurrence, qui est volontaire – et je l'en remercie – pour prendre la suite d'Yves-Lise Lambert. Le rendez-vous ne s'est pas encore tenu, mais j'espère pouvoir l'organiser avant le départ en congés de chacun.

M. MERLET

Je reviens au début de la présentation. Sur le fonctionnement du GTP-CHS, nous aimerions connaître la date de restitution, qui est prévue pour le questionnaire qui a été distribué aux membres de ce groupe.

Mme COTTEVERTE

L'analyse de ce questionnaire est en cours et est pratiquement finalisée. Je l'ai menée avec Nathalie Durkheim et Françoise Labre. L'objectif est de la présenter au prochain groupe permanent qui se réunit début septembre et de proposer la trame d'un fonctionnement amélioré au prochain CHS.

M. MERLET

Au sujet de la communication des thématiques définies par le groupe « accidents du travail », nous voudrions savoir lesquelles sont d'ores et déjà envisagées pour le second semestre 2009.

Mme MOREAU

Nous avons travaillé, au début de l'année, sur un document relatif au fonctionnement du groupe et à la méthodologie utilisée pour les analyses. Les communications qui doivent avoir lieu en fin d'année se feront plutôt sur les procédures d'analyse et de constitution du groupe en cas d'accident du travail. Les agents ne sont pas forcément au fait de la façon dont tout cela se déroule ni de la manière dont est gérée la fiche de préconisation qui fait suite à l'analyse. Il s'agissait donc surtout d'informer à la fois concrètement les directions concernées par les accidents effectifs et d'utiliser l'intranet pour diffuser ces informations.

M. MERLET

Sur le risque routier, nous souhaiterions savoir où nous en sommes. Le calendrier indique l'année 2009, sans aucune autre précision.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

La direction générale a pris un certain nombre de décisions sur le sujet. Maintenant, il reste à établir un calendrier de travail, car certaines mesures doivent être mises en œuvre à la fois par la DRHDS service intérieur et par la DAMT. Pour le moment, je ne sais pas si nous sommes en mesure de donner quelques précisions.

Mme LAIDAOU

Nous avons effectivement recensé les agents qui sont les conducteurs réguliers des véhicules. Nous devons également réaliser l'analyse sur les conducteurs occasionnels. À l'automne, nous allons

organiser une formation à l'éco-conduite à destination des chauffeurs réguliers de la DAMT et du service intérieur.

M. MERLET

Au sujet du risque d'exposition au bruit, il nous est dit qu'une étude sera menée en juin-juillet, sur le port de protection auditive, par le biais d'un questionnaire distribué auprès des agents, équipés ou non, de la DASV. Nous aimerions savoir où nous en sommes dans cette étude, sachant que les agents de la DASV sont ceux affectés à l'accueil, à la vente et à la surveillance. Nous le répétons depuis deux ans : les agents de la surveillance seront-ils enfin pleinement pris en compte dans le cadre de ce problème ?

Mme MOREAU

Un questionnaire est destiné à l'ensemble des personnels qui sont exposés au bruit et il devrait être remis aux personnes concernées, puisqu'il s'agit de prendre en compte les agents qui travaillent sous la pyramide, mais aussi ceux qui sont sur les chantiers, dans des zones muséographiques bruyantes, etc. C'est à partir de cet élément-là que nous allons pouvoir déterminer le périmètre pour les EPI proposés.

M. MERLET

Quelle sera la procédure exacte ? Le questionnaire sera-t-il remis en mains propres ? Combien d'agents seront-ils concernés ? Là, nous sommes début juillet ; je pense que pour une étude prévue en juin-juillet nous devrions avoir des éléments assez précis.

Mme HARROUK

Nous sommes en train d'y travailler, le docteur Moreau et moi-même, pour mettre au point le questionnaire en lui-même. Pour ce qui est de la procédure de distribution, nous appliquerons différentes méthodes. Pour les agents de l'accueil et de la vente nous travaillerons en RQI, qui permet de bien prévenir les gens, puis dans les casiers, de toute évidence. Pour la grande zone de la surveillance, je vais réfléchir à la meilleure façon de toucher un maximum d'agents.

M. MERLET

Pour le moment, tout n'est pas encore défini.

Mme HARROUK

Non, pas complètement.

M. MERLET

Il est donc peu probable que cela soit fait en juillet, mais peut-être un peu plus tardivement.

Mme HARROUK

Oui.

M. MERLET

Quelle date peut-on envisager ?

Mme HARROUK

Si ce n'est pas fait en juillet-août, cela sera fait pour la rentrée de septembre.

M. MERLET

La remarque que je fais concernant les agents de l'ensemble de la DASV vaut également pour l'information qui nous est indiquée là, « informer les personnels exposés », pour laquelle il est précisé « ateliers hall Napoléon et chantiers ». Pour nous, c'est beaucoup plus large que cela, sans parler bien sûr des sociétés extérieures qui travaillent sous la pyramide. D'ailleurs, je ne sais pas s'il serait possible de savoir où nous en sommes à ce sujet, si des contacts ont été pris avec les responsables des sociétés extérieures travaillant sous la pyramide – Sin&Stès, Main Sécurité. Je pense tout particulièrement aux personnes qui distribuent les audio-guides, qui sont dans les mêmes conditions, parfois un peu plus difficiles par le positionnement des guichets, que les contrôleurs eux-mêmes, par exemple, ou même que les agents de la surveillance, qui sont amenés à circuler et qui peuvent aller d'un lieu moins bruyant à un lieu plus bruyant. Par contre, les personnes qui distribuent les audio-guides sont quant à elles soumises en continu à un bruit permanent.

M. LEDUC

Bien que nous nous réunissions dans le cadre du CHS du Louvre, je peux vous donner les informations. En ce qui concerne Main Sécurité, le risque d'exposition au bruit leur a été signalé, par le biais des différents documents fournis par la DAMT ces derniers mois et ces dernières années et des rencontres que nous avons tenues avec les cadres-dirigeants. Nous les avons également informés des dispositions que nous mettions nous-mêmes en œuvre au Louvre, notamment au niveau des protections individuelles, et leur avons indiqué qu'il leur appartenait de voir si cela leur paraissait nécessaire. En ce qui concerne les salariés de la société Antenna Audio, il faut savoir qu'ils relèvent de deux contrôles différents, à savoir d'une part ceux qui dépendent du marché de prêts d'écouteurs et dont le contrôle d'exécution est assuré par la DASV, et d'autre part ceux qui travaillent dans le cadre de la concession de service public de prêt d'audio-guides multimédia, dont le contrôle est piloté par la DPPEA. La réorganisation est en tout cas trop récente pour que nous ayons eu le temps à la fois de mettre en place les plans de prévention et d'informer les cadres-dirigeants de ces entreprises.

M. MERLET

Pour ce qui concerne l'étude sur le port de protection auditive, une restitution est-elle envisagée lors d'un prochain CHS ?

Mme HARROUK

C'est envisageable en octobre.

M. MERLET

Concernant les risques liés à l'exposition à la pollution atmosphérique à l'aire de livraison, il est évoqué un tableau de recensement de l'ensemble des risques et le calendrier nous indique la date du

8 avril 2009. D'après nous, ce tableau n'est toujours pas finalisé. S'agit-il d'une erreur de notre part ou le document est-il erroné ?

Mme COTTEVERTE

La date du 8 avril correspond à une réunion qui a eu lieu avec le service médical, les membres des organisations syndicales et moi-même. Nous avons effectivement commencé à travailler sur un tableau, à la demande d'ailleurs des organisations syndicales, pour identifier l'ensemble des risques. C'est un travail qui va se poursuivre.

M. MERLET

Sur la formation sécurité incendie pour les personnels travaillant à proximité de l'aire de livraison, il nous est indiqué qu'elle est à programmer. Pourrait-on d'ores et déjà disposer de précisions sur des dates éventuellement envisagées ?

Mme COTTEVERTE

Il s'agit des formations sécurité incendie pour les ateliers d'éclairage et d'électromécanique et je pense que le dossier est entre les mains du chef d'atelier, pour qu'il se mette justement en rapport avec le SPSI pour monter ces formations, comme cela a été fait pour les autres personnels qui travaillent dans la zone et dont les formations ont eu lieu les 3, 4 et 5 juin.

M. MERLET

Le service formation ou la DAMT ont-ils des informations complémentaires à communiquer ?

M. CLÉMENT

Je parle sous-couvert du SPSI, il s'agit de deux zones qui disposent de dégagements spécifiques. Il a été proposé par le SPSI – et cela va être fait dans ce sens-là – de dispenser, aux personnels qui sont dans une situation de dégagement, une formation spécifique. Le rendez-vous est peut-être déjà pris, et s'il ne l'est pas ce n'est qu'une question de quelques jours et de disponibilité ; cela concerne les huit personnes de la zone, qui ont un dégagement spécifique en cas d'incendie.

M. MERLET

N'êtes-vous pas en mesure de nous communiquer une date ?

M. CLÉMENT

Non, la dernière date qui m'a été donnée concerne l'information relative à la pollution atmosphérique pour les mêmes personnels et est fixée au 9. Je ne sais pas si cela a été programmé en même temps. Mais, effectivement, c'est individualisé et localisé ; c'est pris en charge.

M. MERLET

Nous avons également une question sur les travaux techniques pour les bureaux et les vestiaires. Il est indiqué qu'en juin nous étions encore en phase de consultation. On peut imaginer qu'après la consultation les travaux effectifs soient lancés. Pourrait-on disposer d'un calendrier un peu plus précis pour ces travaux ?

M. CLÉMENT

Dans un autre document, nous avons indiqué que cela serait réalisé au premier trimestre 2010, et il n'y a pas de décalage de prévu à ce jour. Au niveau de la procédure, le dossier est entre les mains de la direction juridique, qui dispose de tous les éléments.

M. MERLET

Concernant le suivi de l'étude sur le travail de nuit dans les PC, sauf erreur de notre part, il était auparavant semestriel, et non annuel.

M. LEDUC

Nous sommes passés d'aucun suivi, pendant plusieurs années, à un suivi semestriel : une première visite de repérage des défauts à corriger et une seconde visite six mois plus tard pour constater les corrections qui ont été apportées. Nous savons maintenant que les corrections apportées sont nombreuses. Le service intérieur a fourni un effort considérable : toute la literie a été changée, des procédures ont été mises en place pour l'évacuation des déchets pondéreux – vieux lits, matelas, etc. –, un certain nombre de remises en état ont été effectuées. Il en reste d'autres à poursuivre, très vraisemblablement, avec la DAMT. Mais il semble que, désormais, une visite annuelle est suffisante.

M. MERLET

Pages 7, concernant la librairie des Tuileries, il est mentionné qu'un local de dix mètres carrés à proximité doit être trouvé. Pourrait-on avoir des précisions sur cette indication-là ? De quel type de local s'agit-il et où en sommes-nous de cette étude ?

Mme LEMONNIER

Il s'agit d'une demande qui nous est parvenue très récemment, à la suite d'une visite entre l'ACMO, la responsable de la librairie et le SPSI, et qui englobait deux points : mise en place d'une porte coupe-feu et mise à disposition d'un local supplémentaire d'environ dix mètres carrés. Aujourd'hui, il n'est pas facile de trouver des locaux supplémentaires pour cette activité, c'est la raison pour laquelle nous avons précisé que la demande est en cours d'étude. Nous ne savons pas si nous lui donnerons une suite favorable ; nous n'avons pas encore trouvé de solution. Par contre, nous sommes certains de donner une suite à la demande relative à la mise en place de la porte coupe-feu.

M. MERLET

Je rappelle que nous estimons que, pour la partie tabac, il faut élargir aux addictions au sens large. Nous ne pouvons pas séparer les risques psychosociaux et les addictions.

Enfin, sur les plans de prévention, où en est l'avis de vacance pour le chargé de mission ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Cela a été fait hier.

Mme HENOCQ

Au CTP, il était question de trois postes : une personne pour le schéma directeur incendie et deux personnes qui constitueraient une cellule elle-même sous l'autorité de M. Clément. Hier a été publié le poste de chargé de projet gestion des risques, et je souhaitais savoir quand allait paraître l'avis de vacance pour le troisième poste.

M. CLÉMENT

Le troisième poste est occupé par Dominique Dumont. Il n'y aura donc pas de troisième publication.

M. BARBARET

En l'absence de remarques ou de questions complémentaires, je sou mets le PAPRI Pact 2009 au vote.

Vote :

Pour : Administration – Abstention : CGT, SUD Culture, CFDT

III. Programme de prévention (suite) des risques professionnels liés à la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison (pour avis)

Mme COTTEVERTE

Le dossier qui vous a été transmis reprend un tableau qui pointe d'une part l'état d'avancement, depuis le dernier CHS, des actions qui ont été mises en place, et, d'autre part, le rapport de l'étude menée par la CRAMIF et qui nous avait été présentée oralement lors du dernier CHS. Ces actions ont été évoquées lors du point précédent de l'ordre du jour et je laisse le soin à Jean-Pierre Clément de les développer si vous le souhaitez.

Par ailleurs, le sous-groupe GTP-CHS qui s'est constitué a continué à se réunir une fois par mois, depuis le dernier CHS, afin d'assurer un suivi des actions. En particulier, sur le projet des travaux, la DAMT a fait une présentation des plans qui sont à la base de la consultation qui vient d'être lancée : création des sas et mise en suppression des locaux. Nous avons également procédé à une visite sur site, avec un conducteur de la DAMT, pour justement comprendre, à la lecture des plans, comment les choses allaient se concrétiser. En outre, il a été mis en place, avec le SPSI, des informations à l'évacuation incendie. Pour vous donner un ordre d'idée à ce jour, sur les 40 agents qui ont été identifiés comme travaillant directement dans la zone – service intérieur et ses entreprises extérieures, atelier d'installation, délégation à la conservation préventive des œuvres – 29 d'entre eux ont été formés, six étaient inscrits mais absents et cinq n'étaient pas inscrits. Et concernant la DASV, sur les 201 agents susceptibles d'être appelés à intervenir dans la zone, 137 ont été formés à la sécurité incendie. Comme je vous le disais, cette formation reste à organiser pour les agents des ateliers à proximité : ateliers d'éclairage et d'électromécanique.

Concernant les informations sur les risques qui ont été menées par le service médical, quatre nouvelles séances ont eu lieu en mai pour les agents du PC Lemonnier ; pour les agents des ateliers, elles sont prévues au second semestre.

L'homogénéisation des procédures en cas de dépassement du seuil d'évacuation a fait l'objet d'une réunion organisée le 25 juin entre la DRHDS, la DASV et le SPSI. Il s'agissait de travailler à une homogénéisation des trois procédures qui sont en cours et qui concernent différentes équipes de la zone, à savoir le PC Lemonnier, l'équipe de Main Sécurité et le SPSI.

Enfin, les mesures d'empoussièrement de l'atelier d'installation ont été prises, mais nous attendons des résultats plus complets.

Mme HENOCQ

Avant de passer au vote, je souhaite demander à M. Rogier qui est habilité à faire la levée de doute pour la réintégration des agents dans les locaux.

M. ROGIER

Cette personne sera désignée par le chef d'établissement ; elle se prononcera sur la base de données matérielles.

Mme HENOCQ

Je voulais savoir si vous aviez une réponse par rapport à la levée de doute.

M. LEDUC

Au cours de la réunion qu'a évoquée Brigitte Cotteverte à l'instant, nous avons pensé que la solution la plus efficace et la plus sage serait la suivante. Dès lors que les agents du PC Lemonnier, qui ont sous les yeux les instruments de contrôle du niveau de pollution, qui sont dans un local protégé et qui donc, en cas d'alerte à la pollution, restent a priori dans le local, constatent le retour de la pollution à un niveau nul, ils alertent leur chef d'exploitation au PC central et lui communiquent les chiffres atteints ; c'est à lui qu'il incombe alors de les confirmer et de donner le signal de la réintégration. Il s'agit d'une mesure que nous sommes capables de prendre de jour comme de nuit, sur toute l'amplitude horaire de fonctionnement de l'aire de livraison, y compris pendant les mécénats.

Mme HENOCQ

Pour le coup, je me permets de solliciter l'avis de Mme Berthomieux, qui travaille au PC Lemonnier. Je trouve que la responsabilité est plutôt conséquente : les agents du PC ne sont pas des scientifiques et n'ont aucun appareil de mesures.

M. LEDUC

Ils ont les instruments de mesure sous les yeux. Ils ne prennent aucune décision ; ils rendent compte des données à leur chef d'exploitation qui, en fonction de ces chiffres et à partir d'une grille qu'il aura sous les yeux, prendra la décision.

Mme BERTHOMIEUX

En tant qu'agent PC, nous ne ferons pas la levée de doute. Nous dirons simplement que l'alarme est éteinte.

M. LEDUC

Vous pourrez également consulter les niveaux de pollution.

Mme HENOCQ

Monsieur Clément, M. Carton vous proposait de lui transmettre le cahier des charges que vous avez mis à jour suite à ce rapport, et je voulais avoir si vous aviez repris contact avec lui depuis le 1^{er} avril 2009.

M. CLÉMENT

Non. Nous avons ses écrits. Nous avons pu rapprocher les écrits de la CRAMIF avec des écrits dont nous disposons sur une étude de désenfumage, pour la même zone, et qui procédait à l'examen des mêmes matériels. Nous n'avons pas pris de nouveau contact parce que nous n'avons pas de nouvelles mesures. Nous reprendrons contact avec M. Carton dans le cadre de la réception des travaux du bureau, pour voir la réalité des choses ; nous nous appuierons également sur la base des travaux du groupe de travail de l'aire de livraison. Pour le moment, les écrits de M. Carton nous suffisent a priori pour avancer. Par contre, il nous a bien stipulé qu'il était disponible en cas d'avancement, mais il n'y a pas pour le moment d'éléments nouveaux suffisants pour le solliciter. Et la première chose concrète que nous allons lui apporter sera la réalisation de la mise en suppression du bloc bureau.

Mme HENOCQ

Sauf qu'un audit est en cours dans les locaux de repli et je suppose que c'est également le cas pour l'aire de livraison. Je ne vois pas dans quelle mesure il faut attendre les résultats de l'audit. Ce n'est pas à nous de décider des zones de repli sans les résultats de l'audit.

M. CLÉMENT

Les prescriptions de M. Carton sont intégrées dans nos mises en œuvre ; nous l'avons vérifié avec lui.

M. MERLET

À la lecture du document, nous nous sommes un peu étonnés de l'échéancier, parfois même offusqués, parce qu'il nous semble que certaines des mesures préconisées entre autres dans le document de M. Carton étaient soit oubliées dans l'échéancier, soit repoussées au second semestre, voire à 2010, alors que certaines d'entre elles nous semblaient assez urgentes et faciles à mettre en place. Je prends un exemple simple que nous avons déjà évoqué au dernier CHS : le distributeur de boissons. L'échéancier n'en tient pas compte. Est-il toujours au même endroit ou a-t-il été déplacé ? De notre point de vue, il s'agit d'une mesure simple à réaliser.

M. CLÉMENT

Je comprends. C'est prévu en janvier 2010.

M. MERLET

Déplacer un distributeur de boissons ne prend pas un semestre.

M. CLÉMENT

Non, mais il faut définir des zones de repli, ce qui est l'objet des réunions menées par le groupe de travail. Pour le moment, ce distributeur de boissons peut être considéré de deux manières. Soit il est destiné aux chauffeurs, qui livrent, auquel cas il est bien placé. Mais, quand ils sont là, ils ne sont pas protégés. Soit on le considère comme étant destiné aux personnes travaillant dans la zone, auquel cas il est mal placé et doit être déplacé dans une zone de repli. Dans la mesure où les zones de repli ne sont pas définies, nous ne savons pas où le placer. Techniquement, c'est très simple, mais pour le moment nous ne savons pas où il faudra le placer.

M. MERLET

Nous entendons bien les problèmes techniques qui peuvent se poser. Et nous ne remettons pas du tout en cause l'efficacité des travaux que vous avez menés et que vous exécuterez dans un avenir proche. Mais nous travaillons sur ce dossier depuis quand même un certain nombre de mois, et il a fait l'objet, il y a près de deux ans, d'un CHS exceptionnel – ce qui signifie que des problèmes se posaient depuis longtemps, avec des incidents et des accidents graves impliquant des agents du musée. Nous entendons bien que vous ayez des problèmes techniques relatifs à cet échéancier, mais il ne nous convient pas. Sur de nombreux points, les problèmes durent depuis si longtemps qu'il nous semble que cet échéancier vient encore en ajouter dans l'attente. Je précise ce point de vue pour justifier le vote que nous allons exprimer sur ce point – qui sera un vote contre – et qui traduit notre mécontentement face à ces travaux qui durent depuis longtemps, ce qui ne nous empêche pas de comprendre les difficultés techniques qui se posent.

Je voulais par ailleurs savoir si le médecin de prévention avait vraiment en mains tous les éléments – informations et documents – qui lui permettaient de suivre ces dossiers, et en particulier les dossiers des agents concernés par cette zone.

M. BARBARET

Pour réagir à votre intervention, monsieur Merlet, je tiens à dire que, depuis que le problème est arrivé jusqu'à nous, nous essayons effectivement de le traiter dans l'urgence qui est nécessaire. Sur le plan organisationnel, nous avons déjà entrepris la formation des agents et travaillé à la mise en place d'une procédure unique. Mais il est vrai que le volet « travaux » prend le temps que prend l'organisation de travaux dans un établissement public soumis au Code des marchés publics. Nous sommes tout à fait conscients de l'urgence du traitement de cette question et les choses seront faites le plus rapidement possible.

M. MERLET

Nous n'avons pas dit le contraire. En tant que représentants du personnel, nous relayons les attentes qui émanent des salariés. Notre vote traduira un mécontentement qui est en fait inscrit dans la durée et qui crée une impatience.

M. BARBARET

Je comprends votre point de vue et nous aimerions naturellement que les choses aillent plus vite. La direction fait son maximum pour apporter des réponses à ce problème qui est effectivement très ennuyeux. Je vous invite maintenant à poser vos questions à Mme Moreau.

M. MERLET

Nous nous sommes par exemple demandé si vous aviez connaissance, depuis les dix dernières années, de tous les cas d'empoisonnement dans cette zone.

Mme MOREAU

J'ai connaissance de l'identité des agents concernés par les incidents.

M. MERLET

Y a-t-il ensuite un suivi de ces agents ?

Mme MOREAU

Par rapport aux dernières réunions qui ont été tenues en mai et qui ont concerné entre 40 et 50 agents, nous avons bien réexpliqué l'intérêt des visites, des examens complémentaires demandés et les risques liés aux émanations de gaz. Cela a été un élément important pour que les agents comprennent l'intérêt de suivre ces examens.

M. MERLET

Je fais référence une nouvelle fois au document de M. Carton. Les risques de cancer sont nombreux, si on en croit le document, et il ne faudrait pas qu'un jour le Louvre se retrouve, comme c'est le cas dans certaines sociétés et parfois de façon très médiatisée, dans une situation problématique, que nous devons éviter pour le bien des agents et pour celui du musée. Il serait dommageable que des personnes qui tomberaient malades désignent le Louvre comme responsable de leur cancer.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Il s'agit effectivement d'un problème très important qui concerne l'aire de livraison et que nous connaissons tous. Une des difficultés que nous essayons de surmonter et qui demande un peu de temps réside dans la diversité des acteurs qui partagent cette aire. Les intervenants sont nombreux ; nous l'avons revu par le biais du travail que nous venons d'amorcer avec le SPSI, la surveillance et nous-mêmes. Sont concernés des acteurs différents, avec des procédures différentes et des espaces dédiés différents, et nous essayons de coordonner tout cela, avec bien sûr la DAMT, pour toute la partie des travaux. Nous aimerions pouvoir aller plus vite, mais cela demande du temps. Un certain nombre d'actions ont quand même été réalisées et nous les poursuivons. Mais le travail de coordination de tous les acteurs est encore en cours de calage, afin de définir clairement les rôles de chacun et le moment auquel chacun doit intervenir en cas d'alerte à la pollution. Je pense qu'il ne faut pas minimiser la tâche et ne pas oublier que nous partions d'assez loin. Nous avons partagé le constat, nous travaillons, nous avons fourni, me semble-t-il, de bons efforts et nous continuons à poursuivre l'objectif, dont nous sommes tous conscients qu'il est indispensable. Je crois que les choses s'améliorent sensiblement, même si d'autres sont encore à réaliser. Et le fait de traiter séparément l'aire de livraison prouve également l'importance que nous accordons, tous ensemble, à ce problème. Et il ne faut pas renier ce qui a été fourni jusqu'ici par les uns et par les autres.

M. MERLET

Nous ne renions rien.

Mme HENOCQ

Je rappelle que le traitement spécifique de ce problème à l'ordre du jour est consécutif à notre demande, puisque dans le premier projet qui nous avait été proposé ce point était simplement inclus dans le tableau de suivi des actions.

M. BARBARET

Vous avez bien fait. En l'absence de réactions et de questions complémentaires, je soumetts à votre approbation ce programme de prévention des risques dans l'aire de livraison.

Vote :

Pour : Administration – Contre : CGT, SUD Culture, CFDT

Mme MULLER

Pour expliquer notre vote, je tiens à préciser que le programme qui nous est présenté nous paraît trop flou, imprécis, et pas budgété. Lors du précédent CHS, on nous avait promis un document plus fourni.

M. BARBARET

Nous notons donc qu'il vous faut un document plus complet et budgété pour la fois prochaine afin d'obtenir votre approbation.

IV. Suivi des actions CHS (pour information)

Mme COTTEVERTE

Un certain nombre d'actions ont été réalisées depuis le dernier CHS et passent dans le chapitre 1 des actions réalisées. Le chapitre 2 concerne les actions en cours. Nous essayons, avec la DAMT, de tenir ce suivi mensuellement. D'ailleurs, il est mis à votre disposition dans le dossier informatique CHS commun.

M. GUILLAUD

Au bout de combien de temps les actions réalisées sortent-elles du suivi ? Il se trouve que cela fait deux CHS que nous avons les huit même premières actions réalisées.

Mme COTTEVERTE

Les actions réalisées sont regroupées sur l'année, afin de conserver une visibilité des actions et de visualiser l'évolution des actions.

M. GUILLAUD

Au niveau des actions en cours, l'action 3 relative à la région Napoléon, avec le bureau d'affectation et la rénovation des locaux, le démarrage des travaux devait avoir lieu en mai 2009 ; nous aimerions savoir où nous en sommes.

M. LEDUC

Il est prévu que les travaux soient réalisés cet été par la DMO, avec peut-être un débordement sur septembre. C'est pour le moment le calendrier visé par Christophe Vachet, le directeur de la DMO, avec l'installation du bungalow pour permettre le pointage et l'affectation à l'extérieur, en bas de la rampe oratoire. Le deuxième local de pointage, au bureau des clés, est en voie de finition par la DAMT. Le déménagement du bureau des clés a bien été réalisé au rez-de-cour Mollien. Et enfin, la réintégration des nouveaux locaux pour l'ensemble du personnel d'affectation est prévue pour la mi-septembre.

M. GUILLAUD

La création de la base vie Napoléon est encore indiquée dans les actions en cours, alors qu'il me semblait que l'action était réalisée.

M. LEDUC

C'est pratiquement le même dossier. Un même chantier de travaux touche deux espaces mais il s'agit d'un marché unique au niveau de la DMO. Pour cet espace-là, les travaux sont beaucoup plus longs et plus importants. Mais ils ont effectivement démarré. Et vos collègues du PC Napoléon et du bureau d'affectation le savent.

M. GUILLAUD

Les tableaux de chantiers n'étaient pas du tout les mêmes. Le démarrage des travaux pour la région Napoléon et les bureaux d'affectation était prévu en mai 2009, alors que la création de la base vie Napoléon devait se terminer en avril 2009.

M. LEDUC

Il y a eu des retards.

M. GUILLAUD

Il faudrait donc compter sur septembre également.

M. LEDUC

Sur cette partie-là du chantier, je ne peux pas m'engager.

Mme COADIC

Dans les actions réalisées au point 3, nous en revenons à l'alerte qui avait été donnée par SUD Culture par rapport au PC de jour et à la surveillance des Tuileries. Pour le PC de jour, une étude a été réalisée par la psychologue et nous aimerions savoir si la cause du problème a été décelée.

Mme DURKHEIM

J'avais fait une présentation aux agents des PC de ce qui me semblait être en cause dans les difficultés rencontrées dans l'équipe, en particulier des problèmes de communication et des problèmes liés au travail qui n'étaient pas suffisamment exprimés. J'avais donc fait un certain

nombre de propositions, en particulier la mise en place de groupes de travail sur des sujets précis. De ce que je sais, cela va se mettre en place prochainement.

Mme COADIC

Le turnover est-il moins important ?

Mme DURKHEIM

Je ne sais pas. Mais de toute façon, cela ne fait pas partie des éléments que j'ai analysés. Je me suis basée sur des entretiens collectifs et donc sur le vécu des personnes.

Mme COADIC

Le turnover est pourtant un indicateur de mal-être, notamment dans un service comme celui-là.

Mme DURKHEIM

Certainement, mais ce n'est pas un élément que j'ai analysé. Je me suis orientée vers une étude qualitative. Je ne peux donc pas vous répondre sur ce point. Tout ce que je peux vous dire, c'est que des suites sont données aux préconisations des quelques points que j'avais relevés, sous la forme d'un projet de mise en place des groupes de travail. Les choses sont un peu longues à concrétiser, mais un appel à volontaires a été lancé.

Mme COADIC

Nous avons également donné l'alerte quant à des problèmes similaires au niveau de l'équipe des Tuileries. Quelles en sont les suites ?

Mme DURKHEIM

Je n'ai pas eu de demande au sujet de l'équipe des Tuileries.

M. LEDUC

Pour compléter le propos de Nathalie Durkheim, trois actions sont en cours suite à son intervention. Premièrement, afin d'améliorer la communication et l'échange entre les agents eux-mêmes, et aussi et surtout entre les agents et leur hiérarchie, le principe de réunions d'information et d'échange organisées le dimanche est adopté ; elles ont commencé et nous espérons qu'elles permettront d'améliorer le climat, même si, semble-t-il, la première réunion n'a pas été extrêmement vivante. Nous en avons aussi parlé avec la chef de service de manière à ce qu'elle arrive avec un certain nombre de thèmes à évoquer, au sujet de l'actualité de la vie du service, et aussi à ce qu'elle laisse la possibilité à son équipe d'aborder des questions ouvertes. Il est prévu qu'un agent participe à une réunion tous les deux mois.

Deuxièmement, sur les préconisations de Nathalie Durkheim, trois groupes de travail ont été prévus sur des problématiques concrètes de procédures et de prérogatives ; nous attendons leur mise en place à partir de la rentrée.

Enfin, sur le plan plus individuel de la formation et de la maîtrise du rôle que l'on a à jouer en situation d'encadrement, nous veillons à ce que les chefs d'équipes et la chef de service bénéficient tous d'une formation à l'encadrement d'équipes, mise en place récemment par la DRHDS.

Mme COADIC

Au point 8 des actions réalisées, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agit d'un copier-coller du précédent tableau de suivi : « [...] le dégagement d'hydrogène sulfuré a été éliminé. Par ailleurs, des travaux sur l'évacuation des toilettes Mollien sont en préparation ». En fait, nous sommes exactement au même stade que lors du précédent CHS. Je voulais savoir si vous avez rencontré des problèmes dans la réalisation.

M. CLÉMENT

Nous avons effectivement rencontré un problème précis. Il s'agit d'un problème de sondage pour découvrir, dans des murs anciens, par où faire passer ce système d'évacuation. Pour être honnête, ces deux sujets n'ont pas de lien direct de cause à effet. Nous les avons rassemblés dans un même paragraphe parce que nous les avons traités en même temps. Les toilettes du pavillon Mollien causaient des désagréments à des occupants de bureaux – notamment des fuites. En ce qui concerne le dégagement d'hydrogène, nous avons calfeutré, en partie basse de Mollien, beaucoup de fissures des murs et cela a duré plus de huit mois. Nous avons créé une petite station de relevage d'eau, en partie basse, puisque nous avons un point de stagnation d'eau malsaine, d'où ce dégagement d'hydrogène sulfuré. Dans le document, cette ligne telle qu'elle figure dans le point 8 devrait être supprimée. La colonne d'assainissement de Mollien ne génère pas vraiment de mauvaises odeurs, en toute franchise. Pour sérier le problème, il vaut mieux rayer la ligne.

Pour apporter une précision, il y a toujours des mauvaises odeurs sous le péristyle. Il faut tenir compte de deux choses : le désagrément d'une part, et le risque sanitaire d'autre part. Or, l'hydrogène sulfuré comporte un risque ; et il est éliminé.

Mme COADIC

Les odeurs vont-elles persister ?

M. CLÉMENT

Nous avons en ce moment une grande étude qui consiste notamment à voir si nous pouvons remonter de la ventilation vers la toiture de Mollien, mais la situation budgétaire s'y prête mal.

Mme COADIC

Dans les actions en cours, au point 14, il est fait mention d'une commande de casques concernant les visites CHS. J'ai vu qu'il y avait des remises de casques à plusieurs représentants du personnel, comment cela se passe-t-il ? A-t-on droit à un équipement par organisation syndicale ?

Mme LAIDAOU

Par personne.

Mme COADIC

Et devons-nous venir les chercher ?

Mme LAIDAOUI

Oui, tout à fait.

M. GUILLAUD

Dans le tableau de suivi, je vous cite le passage de l'ancien dossier : « Pièce en local clos de 7 m² attenante de au PC , casiers dans couloir, Sol avec tomettes abimées du CHS du musée Delacroix, avec la salle de pause, travaux prévus ». Dans le nouveau document de suivi, ces travaux-là n'apparaissent plus.

Mme COTTEVERTE

Ce sont de demandes qui n'avaient pas été transmises à la DAMT.

Mme LEMONNIER

Nous ne savons pas s'il y a une origine à cette demande, si elle a été validée. Nous avons posé plusieurs fois la question quant au circuit de validation de cette demande-là, quant à sa légitimité et au traitement que nous devons lui appliquer, et nous n'avons jamais eu de réponse.

M. GUILLAUD

Serait-il possible de le réintégrer dans le prochain tableau de suivi, dans les actions à l'étude, pour qu'il y ait une réponse.

Mme LEMONNIER

Une réponse à qui ? Je suis arrivé en cours de route et j'ai récupéré cette demande-là. Mais je ne sais pas qui l'a formulée, si elle a été validée par la hiérarchie du musée Delacroix. En plus, ce sont des choses qui sont relativement difficiles à réaliser. J'ai besoin d'avoir une identification du besoin et du demandeur, pour pouvoir en discuter avec lui. Par contre, ce qui était faisable a été réalisé. C'est le cas notamment des tomettes et des stores, travaux enregistrés à la DAMT depuis un certain temps. Mais sur les deux points du local vestiaire et du local de stockage, je n'ai pas reçu de demandes.

M. BARBARET

Je propose que nous considérions qu'il s'agit d'un besoin qui émane des discussions et des débats du CHS, que nous avisions sur la manière dont nous pouvons ou non, le cas échéant, techniquement y répondre. Je le verrai peut-être en direct avec la DAMT.

Mme MULLER

Concernant le point 12 des actions réalisées, nous avons demandé les dates précises des visites pour les mécanismes et des visites annuelles pour les filtres des grilles d'aération. Pourrions-nous connaître les dates précises, au-delà de la seule périodicité ?

M. CLÉMENT

La périodicité est de six mois. Les contrôles ont eu lieu. La dernière fois, j'avais fait la vérification et je m'étais en plus engagé à faire appliquer un contrôle ponctuel sur la qualité de la prestation de l'entreprise. Je confirme que c'est tous les six mois pour les ventilo-convecteurs et nous avons bien vérifié que cela avait été fait dans les zones concernées. J'ajoute que j'ai procédé depuis à un contrôle inopiné, que nous avons décelé une zone de prestation médiocre, à Barbet de Jouy, et que cela va être rectifié. J'ai demandé un contrôle à complémentaire. Les contrôles ont lieu tous les six mois et nous gardons une trace écrite. Je peux vous transmettre les copies des interventions concernées, si vous le souhaitez, avec les dates effectives.

M. BARBARET

Je tiens à rendre hommage à la DAMT, qui est beaucoup trop modeste, parce que s'il est réellement mis fin aux odeurs pestilentielles je crois qu'il aurait fallu le faire savoir avec une plus grande publicité.

M. MERLET

Nous souhaitons simplement insister, dans le cadre du suivi des actions CHS, sur l'importance d'y intégrer les travaux qui doivent être effectués à Delacroix. Nous venons de nous remémorer un certain nombre de travaux qui nous semblaient importants et qui n'apparaissent plus, notamment des travaux qui ont été évoqués lors de la visite CHS de Delacroix.

M. BARBARET

C'est noté. Je crois par ailleurs que nous avons retenu également l'idée d'acheter un petit appartement qui était en vente. Nous nous étions dit que l'acquisition de cet appartement nous aurait permis de dégager des espaces complémentaires qui nous permettraient d'envisager les travaux avec un peu plus de générosité dans les espaces. Malheureusement, la réalité est que nous ne pouvons pas acheter cet appartement, parce que le prix est extrêmement élevé. Nous allons donc effectivement voir, avec la DAMT et Sophie Lemonnier, quelles vont être les conséquences du fait que nous ne disposons pas de cet espace supplémentaire et quels travaux devront être réalisés en fonction de ce qui avait été dit la dernière fois.

M. MERLET

Nous souhaitons qu'au prochain CHS nous puissions vraiment en discuter plus précisément, dans le cadre du suivi des actions.

V. Réunions de travail hygiène sécurité dans les ateliers suite à l'inspection hygiène sécurité (pour information)

Mme LEMONNIER

Au dernier CHS, il avait été proposé un planning de visites CHS qui sont d'ailleurs vraiment appelés réunions de travail, à la demande de M. Nee et qui suivaient un rapport de l'inspecteur hygiène et sécurité de juillet 2008, énumérant un certain nombre de sujets – dysfonctionnements ou

choses qui fonctionnaient correctement – dans les ateliers. Il avait été décidé, à l'époque, de suivre précisément, atelier par atelier, les mesures de prévention à mettre en place. Ces réunions de travail ont été tenues depuis le 3 mars 2009 ; nous y avons ajouté deux ateliers qui n'avaient pas été visités par l'inspecteur hygiène et sécurité mais qui ont été relevés lors du dernier CHS : l'atelier de transports et l'atelier d'électromécanique. Du coup, cela porte à 14 le nombre d'ateliers qui ont été visités. Un compte-rendu a été rédigé pour chacune de ces réunions de travail. Ils pointent un certain nombre de choses soit qui proviennent du rapport de l'inspecteur hygiène et sécurité soit qui ont été nouvellement portées à notre connaissance. Il s'avère tout de même que beaucoup de points avaient été pris en compte pendant cette petite année de travail, entre la première et la seconde visite, en particulièrement tout ce qui concerne les produits dangereux ou la gestion spatiale des machines-outils ; les chefs d'atelier ont eu une prise de conscience vraiment importante. Des mises au domaine ont été effectuées depuis, pour libérer de l'espace et rationaliser les espaces de travail.

Par ailleurs, au sujet des formations, un certain consensus s'est dégagé entre ce que nous souhaitons solliciter et ce qu'envisageaient les chefs d'atelier : gestes et postures, premiers secours, différentes habilitations. Un point plus précis est réalisé avec la DRHDS en fonction des informations qui nous sont remontées. Il y a également eu des formations sur le rangement, le nettoyage et le stockage, qui sont de toute manière à répéter régulièrement. Certains ateliers sont très bien tenus ; d'autres le sont un peu moins. Tout le monde a conscience du fait qu'il faut les tenir correctement.

Pour ce qui concerne les travaux d'aménagement ou d'amélioration des installations, un certain nombre d'informations ponctuelles nous sont remontées. C'est le cas de l'atelier tapisserie pour lequel il est préconisé des rangements plus pratiques.

L'affichage des consignes est à améliorer ; il y en a eu quelques-uns depuis la dernière visite, mais pas de façon systématique.

Et, concernant la maintenance et la vérification des machines-outils, quelque chose est entrepris au niveau global de la DAMT pour en homogénéiser le traitement ; un recensement exhaustif des machines est en cours.

Tout le détail est indiqué dans les différents comptes-rendus.

Nous vous avons également remis les comptes-rendus des réunions de travail qui se sont tenues récemment et qui n'avaient pas pu être joints au dossier.

Mme HENOCQ

Sur la réunion du 18 mai 2009 savez-vous ce qui a été fait ou pas ? Avez-vous fait un point avant le CHS avec chaque atelier pour voir s'il y avait des demandes de formations SST? Les demandes ont-elles été faites ? Nous avons ensuite demandé un calendrier pour chaque action.

Mme LEMONNIER

Pour le moment, nous avons simplement relevé le besoin. Ensuite, une synthèse doit être effectuée au niveau des différents ateliers, pour transmission à Hélène Mahé. Je pense que les choses remontent des ateliers et que pour l'instant il n'y a pas encore eu de transmission intégrale des demandes à inscrire au plan 2010. Ce sont des choses qui sont en cours ; nous en avons parlé une

première fois avec eux pendant ces réunions-là et les dernières ont eu lieu il y a quelques jours. D'ailleurs, un certain nombre de choses sont déjà intégrées, pour les besoins urgents.

Mme HENOCQ

Par ailleurs, comme nous avons un nouvel ACO à la DAMT, je voulais savoir quand vous pensiez reprendre les CHS ateliers, et s'il est possible, au niveau du CHS ou du groupe permanent, d'avoir un suivi des réunions des CHS ateliers.

Mme LEMONNIER

Au sujet du terme « CHS ateliers » qui était pratiqué au moment où je suis arrivée, il s'agissait en fait de réunions au cours desquelles les cahiers d'hygiène et de sécurité étaient listés – « C » pour cahier. Participaient à ces réunions les différents chefs d'atelier et l'ACO, avec de temps en temps une participation de la hiérarchie. Dans le cadre de ces réunions de travail que nous avons tenues avec chacun des chefs d'atelier sur tous les sujets d'hygiène et sécurité, nous avons relevé les mêmes points que ceux mentionnés dans les cahiers. C'est ce qui semble aujourd'hui le plus contradictoire pour pouvoir suivre la levée des remarques, sachant que les cahiers hygiène et sécurité continuent à être relevés, validés et traités en groupe permanent de CHS, au même titre que les autres cahiers d'hygiène et sécurité. Ce n'étaient donc pas des réunions CHS comme on peut en avoir sur d'autres sujets.

Mme COADIC

J'ai noté que les extincteurs sont hors-service. N'y a-t-il pas une vérification périodique des extincteurs ? C'est le cas pour deux ateliers.

M. CLÉMENT

Il s'agit d'un cas particulier ; ce sont des extincteurs automatiques situés dans des armoires qui n'avaient pas été pris en compte et qui avaient en fait échappé à la vigilance. Ce sont des extincteurs spécialisés, différents de ceux que nous trouvons partout, liés à certaines armoires. Et c'est le même cas dans les deux ateliers concernés.

M. GUILLAUD

Nous disposons des dates prévisionnelles dans certains cas, mais pas tous. Nous aimerions disposer, dès que possible, des dates prévisionnelles pour l'ensemble des cas, par exemple la réfection de la peinture du sol.

M. CLÉMENT

C'est un peu tôt. Nous ne sommes pas en mesure, pour le moment, de vous proposer des dates. Mais dès que nous le pourrons, nous vous les indiquerons. Nous nous sommes appliqués à suivre le schéma pour ne rien omettre. Mais cela ne signifie pas que nous parvenons à tout planifier.

Mme LEMONNIER

Il faudrait organiser des réunions de ce type-là à plusieurs reprises pour regarder comment les choses sont suivies. Je pense d'ailleurs que c'est ce qu'avait prévu Alain Boissonnet. Il y a des

sujets qui doivent faire l'objet d'une veille permanente : le rangement, les produits dangereux, les consignes, etc. Il faudrait peut-être organiser ces réunions annuellement pour voir, de manière assez brève mais exhaustive, la levée des points, avec les chefs d'atelier et les responsables hiérarchiques des ateliers, aussi bien pour ce qui est lié à l'action des ateliers que pour ce qui est lié aux actions d'autres services.

M. MERLET

Sur l'échéancier, serait-il possible de revoir ce document, de le compléter, de développer avec les travaux faits, à faire, avec les dates ? Peut-être pas au prochain CHS, car c'est certainement prématuré, mais cela pourrait être le cas lors du CHS de la fin de l'année, s'il y en a un, ou début 2010.

M. BARBARET

C'est une bonne idée ; nous la notons.

M. MERLET

Je précise que, dans notre esprit, le suivi doit avant toute chose être effectué par l'ACMO, en lien avec les personnes évoquées dans le document.

Mme LEMONNIER

Il est vrai que l'ACMO participe et est une aide à la levée des réserves, mais ce qui est sûr, c'est que c'est la responsabilité de la hiérarchie qui est engagée dans la mise en œuvre et dans le suivi des actions. Je ne souhaite pas que la hiérarchie se décharge sur l'ACMO, qui reste une aide de la hiérarchie. C'est ce sur quoi nous avons essayé d'insister, dans le cadre de ces réunions, en responsabilisant chacun des acteurs dans son propre rôle.

M. BARBARET

C'est une remarque très importante et très juste.

Mme HENOCQ

Concernant les résultats des mesures d'empoussièrement que nous attendons, j'aurais voulu savoir s'il était d'ores et déjà possible qu'en tant que membres du CHS nous soyons destinataires d'une copie, de même pour le service médical. Nous souhaiterions également avoir une information des agents au sujet de ces résultats.

M. CLÉMENT

La réponse est positive. Entre-temps, nous avons reçu trois résultats sur l'empoussièrement et nous les communiquerons, bien évidemment. Ils peuvent être joints au compte-rendu de la séance ou vous êtes adressés par le canal que vous souhaitez.

M. FAVREAU

Nous savons bien qu'un certain nombre d'agents sont assez âgés et qu'ils vont bientôt partir en retraite. Cela serait ensuite à nouveau obligatoire pour tout nouveau recruté ou faudra-t-il encore recommencer les formations initiales ?

M. CLÉMENT

Ce n'est pas forcément le même niveau. Certaines formations donnent lieu à des habilitations – c'est le cas de l'électricité, par exemple – et tout nouvel arrivant doit les suivre. Et des informations peuvent être données par les chefs d'atelier dans le cadre des instructions professionnelles de l'atelier – c'est le cas des échafaudages – et il n'est pas nécessaire de faire des formations centralisées à ce sujet. Mais il y a eu un besoin et une demande réels, dans une sorte de rattrapage à mener, et nous l'avons mené.

Mme HENOCQ

Il y a une information pour les utilisateurs, mais en cas de modification de l'échafaudage, l'habilitation est nécessaire.

M. CLÉMENT

Tout à fait, ce sont deux niveaux différents : l'information de l'utilisateur et l'habilitation du monteur ou du contrôleur.

M. MERLET

Je souhaite formuler une remarque au sujet des habilitations électriques, même si ce n'est pas vraiment dans le document. Nous nous sommes aperçus il y a plusieurs années que, suite aux formations qui sont bien effectuées par les agents, les habilitations étaient réceptionnées en bonne et due forme par les agents une ou deux années après avoir suivi la formation. Nous ne savons pas exactement quels sont les circuits mais il serait peut-être bien que les agents qui suivent des formations habilitantes reçoivent leur habilitation assez rapidement.

M. BARBARET

Nous notons le point.

Mme MAHÉ

Nous avons mené un travail avec la DAMT et la gestion du personnel. Le travail que nous menons avec la DAMT est un recensement par entité, par atelier, des formations indépendamment des mouvements de personnel. Cela signifie que nous allons vraiment pouvoir rendre les choses obligatoires en post-recrutement. Nous avons donc réalisé une cartographie croisée de toutes les fonctions de la DAMT avec l'ensemble des modules déclinés, avec des fiches techniques. Parfois, nous avons des allers-retours selon la déclinaison des modules, ce qui n'était pas toujours évident. Nous avons un dernier point à revoir : le circuit, il y a des pré requis tels que la vérification de l'aptitude médicale des agents avant de faire la formation puis la délivrance de l'autorisation de conduite

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. FAVREAU

Sur les formations SST, s'il n'y a pas d'agent volontaire, comment faites-vous ?

Mme MAHÉ

Nous avons essayé de sensibiliser les agents des ateliers en leur disant qu'il était important que des personnes soient formées SST dans les ateliers. Pour l'instant nous sommes au niveau du recensement, nous ne nous sommes pas demandé s'il y allait avoir des ateliers bloqués. Nous avons sensibilisé les agents en leur disant que c'était pour le bien de l'atelier. Pour l'instant nous sommes dans cette démarche, et pas dans une démarche où l'on imposerait quoi que ce soit en cas d'absence de volontaires.

VI. Inspection hygiène sécurité sur la préparation de l'exposition « Portes du ciel » (pour information)

M. BARBARET

Je propose à M. Rogier de bien vouloir faire une présentation du rapport qu'il nous a remis.

M. ROGIER

Vous avez été destinataires du rapport de ma visite d'inspection il y a une petite semaine. Le travail de rédaction et de mise en forme ayant été accélérés, je vous prie d'excuser les imperfections de fond et de forme qui pourraient s'y trouver. En effet, j'ai conduit cette visite à une cadence soutenue. Dès lors où nous avons identifié l'exposition « Portes du ciel » comme une exposition particulièrement intéressante et significative de l'activité du musée en la matière, l'exposition s'est montée et nous sommes rentrés très rapidement dans le vif du sujet. J'ai procédé, comme l'an dernier pour les ateliers, de manière un peu atypique. Normalement, je travaille sur pièce ; je consulte les différents documents et ensuite j'observe les situations de travail. Cette fois-ci, j'ai procédé aux visites et ensuite, j'ai pu rencontrer les responsables et consulter les nombreux documents – souvent forts complets – qui m'ont été communiqués. À la suite de ces différentes visites, j'ai pu consigner mes observations, dont je voudrais souligner avant tout qu'elles ont surtout une valeur d'échantillonnage. Elles représentent un sondage dans l'activité du musée et elles ont vocation à apporter des enseignements et non pas à apporter une description exhaustive du processus de production d'une exposition. Je ne vais pas paraphraser le document, vous l'avez lu ; je vais proposer d'en venir rapidement aux conclusions pour ouvrir le débat.

Tout d'abord, je crois que les observations générales que j'ai pu faire correspondent à des prises de conscience qui étaient déjà dans les esprits de l'ensemble des responsables concernés sur la nécessité d'améliorer la question de la prévention des risques en situation de coactivité – le fameux plan de prévention pour lequel l'établissement est en train de monter en puissance, d'établir des plans de prévention successifs avec les différentes entreprises qui interviennent :

- la multiplicité des acteurs, la tenue d'expositions en est une illustration ;
- la nécessité de se doter d'une organisation appropriée pour pouvoir assurer la coordination le cas échéant et en tout cas la formalisation de ces plans de prévention ;
- la forte contrainte de tenue de délais, dont j'ai bien pu mesurer qu'elle était une préoccupation majeure qui amenait parfois des agents à exprimer leur difficulté ou à se mettre eux-mêmes parfois en difficulté ou en situation d'inquiétude.

Je vous ai parlé des plans de prévention ; la démarche d'élaboration du document unique va aider les services à mieux identifier leur marge de progrès sur les différents risques que nous avons pu repérer. Nous avons pu l'observer sur le risque de circulation intérieure, un risque important où un travail est engagé. Par ailleurs, concernant la nécessité de maîtriser des situations très variées que j'ai pu décrire, je ne peux qu'encourager l'établissement à poursuivre ses efforts sur le choix des matériels et leur conformité, sur le choix des équipements de protection individuelle et leur gestion. Il m'a paru nécessaire de renforcer le cadrage du travail des mineurs dans l'établissement, des travailleurs de moins de 18 ans (des prestataires ou des ateliers des apprentis). Et enfin, la nécessité de renforcer les formation et consignes est bien confirmée dans le cadre de l'activité des expositions.

Mme HENOCQ

Concernant les ateliers, il me semble que ce point a été évoqué. Ce rapport confirme un peu tout ce qui est évoqué dans le groupe permanent de façon plus implicite, à savoir le gros souci de l'absence de plans de prévention, d'organisation au niveau de ces plans de prévention, de suivi des visites, etc. Je voulais avoir la réaction de la direction de l'établissement par rapport à ce rapport et les mesures qu'elle compte prendre avec les calendriers correctifs et demander qu'il y ait effectivement un suivi à chaque CHS comme pour le premier rapport de M. Rogier.

M. MERLET

J'ai une remarque concernant les expositions qui ont lieu en 2010. En pages 7 et 8 du document, il est clairement indiqué qu'entre deux expositions, il faut prévoir une période jugée – je cite – « incompressible de onze semaines ». Cette durée pose déjà problème, puisque nous savons que l'année prochaine, nous allons avoir deux expositions qui vont se succéder avec une période de neuf semaines entre les deux expositions. Je me fais rapporteur des inquiétudes des agents qui vont travailler sur le démontage, la mise en place, et le montage de ces expositions l'année prochaine. Ces agents ne voient en effet pas du tout comment ils vont réussir à s'en sortir. Je le dis posément, mais je peux vous assurer que cette inquiétude génère un vrai mécontentement qui pourrait déboucher sur des situations réellement problématiques au cours de l'année 2010. Je ne parle pas de débrayage, je ne menace pas la direction de grève, mais le mécontentement des agents travaillant dans les ateliers risque quand même d'être entendu au niveau de la direction d'ici là. Nous tenions donc à le signaler, d'autant que ceci est bien mis en valeur par le document de M. Rogier. Je pense que cette inquiétude doit être partagée par la muséographie, puisqu'elle est activement impliquée dans la préparation, la mise en place et la gestion des expositions.

Je voulais également avoir des informations sur la circulation intérieure. Dans sa conclusion, M. Rogier suggère qu'il faudrait reconsidérer la flotte de véhicules, leur performance ou la pertinence des trajets. Pourrait-on avoir quelques informations à ce sujet ? Certaines choses sont-elles déjà envisagées ou pas ?

Nous remercions sincèrement M. Rogier pour la qualité de son travail.

M. BARBARET

J'aimerais réagir aux aspects globaux des interventions de Mme Henocq et de M. Merlet. Encore une fois, le fait que le rapport soit transmis *in extenso* démontre que pour nous, un document comme celui-là est un outil très précieux qui donne une photographie instantanée de la réalité, à la fois formalisée et également avec un regard extérieur donc neutre, qui pour nous est extrêmement précieux. C'est pour cette raison que nous nous joignons tous aux remerciements que vous avez formulés à M. Rogier pour la qualité de son travail.

Il est vrai aussi que ce rapport pose question à bien des égards et que naturellement il faut que nous puissions y apporter des réponses. Nous menons une réflexion afin que puissent être apportées des réponses structurelles aux défauts que l'on voit, parce que les éléments qui sont rapportés dans ce rapport s'articulent autour de choses qui sont peut-être spécifiques à un cas de figure lié à cette exposition – la manipulation d'une œuvre très lourde, etc. – et des éléments structurels.

Le premier élément structurel c'est qu'une exposition, comme pour tout projet assez complexe, implique un nombre considérable d'acteurs internes et externes au musée sur une période de temps concentrée dans des espaces concentrés. Et pour y remédier, ou au moins avoir un regard unique et expert en matière de sécurité pour un projet complexe de ce type là, il faut un coordinateur ; un coordonnateur SPS. Une des premières réponses que l'on souhaite apporter en matière de sécurité est donc qu'il y ait la généralisation de coordinateurs SPS dans ce genre de projet, notamment dans les projets d'exposition de dimension importante.

Le deuxième élément de réponse que nous allons mettre en œuvre est la généralisation des plans de prévention. Nous avons eu un problème, qui a été le départ de l'agent qui était chargé d'être au cœur de ce dispositif. Les plans de prévention sont une obligation légale – c'est assez facile comme réponse – mais cela étant je crois que ça n'est pas suffisamment fait. Les exemples que cite M. Rogier dans son rapport sont très clairs, nous allons donc là encore accélérer la politique de l'établissement en faveur de la généralisation des plans de prévention. C'est une politique que nous souhaitons mettre en œuvre plus rapidement, mais encore une fois la réorganisation de la supervision des risques à travers le transfert des responsabilités de la DSS vers une cellule qui est auprès de Jean-Pierre Clément a fait que les choses ont pris un peu de retard. Mais cela étant, il est très important qu'il y ait cette généralisation des plans de prévention et qu'aucun des prestataires qui interviennent chez nous pendant une durée telle que déterminée dans les textes le fasse hors des plans de prévention. Les exemples cités dans ce rapport sont très éclairants et montrent qu'il y a des marges de progrès en la matière.

Le troisième élément que l'on retrouve régulièrement dans le rapport est le travail en hauteur – et là aussi ça a été évoqué, c'est des choses sur lesquelles nous travaillons – c'est qu'il faut accroître la formation des agents pour tout ce qui concerne le travail en hauteur, donc le montage, la réception des échafaudages, etc.

Un autre élément aussi qui pour nous est crucial, c'est la circulation en VDI. Ça aussi, le rapport de M. Rogier l'évoque et la réponse que nous souhaitons y apporter est qu'il y a un livret de la circulation qui explique très clairement quelles sont les règles du jeu. Les exemples qu'il cite sont des exemples déviants, je dirais. Il y a deux exemples, dont un qui est presque drôle, de la personne que M. Rogier interroge et qui lui dit : « Venez, montez donc sur le petit véhicule » alors que manifestement le véhicule n'était pas fait pour ça, ou le deuxième cas de figure de quelqu'un qui

arrive à toute allure, a la télécommande qui lève le rideau et qui livrait des sandwiches. Enfin, cela n'est pas acceptable ; il faut qu'il y ait un Code de la route qui soit connu, diffusé et qui soit opposable aux tiers. Il est important que les gens soient informés, sachent ce qu'il faut faire afin qu'ils ne puissent pas dire qu'ils ne le savaient pas. Et que quelqu'un qui a un comportement de contrevenant puisse faire l'objet de sanctions. Encore une fois on parle de sécurité dans la VDI, je pense qu'il n'est pas question d'être laxiste. Il faut qu'il y ait des règles du jeu clairement établies, il faut vraiment imposer que ces règles du jeu soient respectées. C'est l'objet du livret de circulation. Il aurait pu être proposé aujourd'hui en point au CHS, mais j'ai compris que la CGT souhaitait avoir un peu plus de temps pour l'analyser. Il devrait donc être présenté au prochain CHS.

Voilà les premiers éléments au cours des échanges que nous avons eus notamment avec la DRH sur ces sujets, avec M. Rogier également parce que naturellement ce rapport pose des questions, fait émerger des problèmes, et je pense que naturellement il vaut mieux qu'il soit mis sur la table, que tout ça soit fait dans la plus grande transparence et que l'on cherche, dans la responsabilité qui est la nôtre, mais aussi dans le débat au sein du CHS, les solutions à y apporter.

Voilà les réponses d'ensemble que je voulais apporter. Peut-être pour aller vers des éléments plus précis, notamment la question de la saison 2010 parce que c'est vrai qu'au vu de ce rapport, les inquiétudes qu'a exprimées M. Merlet concernant la programmation 2010 sont extrêmement justifiées. Il est vrai que l'année 2010 est une année particulière. Nous avons hier rencontré les ateliers qui nous ont fait part de leurs inquiétudes. Il est vrai que les temps d'inter exposition sont courts. Il y a plusieurs éléments de réponse et là aussi il faut y travailler d'une façon plus fine. D'une part, ce sur quoi j'insiste énormément, c'est l'aspect exceptionnel de cette année 2010 où deux expositions ont un statut un peu diplomatique. C'est-à-dire que c'est une programmation sur laquelle nous avons moins la main que c'est le cas habituellement, parce qu'il y a la Russie et l'Arabie Saoudite. Encore une fois, l'engagement que nous pouvons prendre, c'est que ça ne se reproduira pas ; il y a eu une conjonction d'événements qui fait que notre calendrier est assez restreint. Le deuxième élément par rapport à l'intersession court est qu'avec les ateliers et la DAMT, nous veillons à apporter des remèdes qui sont que la muséographie de l'exposition Arabie sera dans la plus large mesure possible utilisatrice d'éléments issus de l'exposition précédente, c'est-à-dire de l'exposition Russie. Les exigences qui militent en faveur des onze semaines seront sans doute modifiées entre Russie et Arabie Saoudite grâce à cette réutilisation. Ce n'est qu'un exemple, important malgré tout, et il y a d'autres exemples de solutions que nous cherchons à élaborer de manière à pouvoir, en dépit de la brièveté de l'intersession, répondre aux enjeux qui sont des enjeux que nous connaissions et qui sont renforcés par les constats formulés dans ce rapport.

Voilà donc les premiers éléments en réaction à vos questions qui sont très légitimes.

Mme BERTHOMIEUX

Ma question concerne la page 7 : quelque chose est-il prévu pour remédier au problème du message de fermeture en fin de journée ? Apparemment, il n'y a pas de message, et ce manque est générateur de perturbations.

M. BARBARET

C'est une question que je découvre avec le rapport.

M. LEDUC

Il ne s'agit non pas du message d'alarme d'incendie diffusé par le diffuseur sonore mais du message d'annonce de la fermeture prochaine du musée qui est diffusé à partir de 17 heures tous les quarts d'heure. C'est cette question-là qui est soulevée. Nous savons ce qu'il faut faire, il faut implanter une console supplémentaire au PC Napoléon. La console doit dialoguer avec l'ensemble du système de diffuseurs sonores de manière à toujours laisser la priorité aux messages d'alarme incendie en cas de déclenchement de DI. Nous connaissons le coût : 20 000 euros. Ce qui a manqué cette année pour le faire, c'est le budget. Ce n'est pas une dépense que l'on peut regarder comme prioritaire, au vu d'autres actions à mener en matière de sûreté, donc je ne sais pas si pour 2010, nous pourrions la réaliser. En tout cas, nous savons ce qu'il faut faire et combien ça coûte, et dès que nous serons en mesure de le faire, nous le ferons.

Mme MULLER

Un certain nombre d'observations contenues dans ce document peuvent aussi être appliqué dans le cadre de ce que le Louvre appelle les mécénats, notamment en ce qui concerne la circulation en VDI mais aussi la circulation sous pyramide. Il n'est pas rare d'avoir des échafaudages installés par des entreprises extérieures sous lesquels sont contraints de passer les agents du musée. Donc la question qui se pose est de savoir si dans les suites que vous donnerez à ce rapport, vous inclurez la problématique des mécénats.

M. BARBARET

En réalité, je dirais que c'est un exemple d'un projet complexe qui nécessite encore une fois un pilotage unifié de la sécurité, donc par analogie, la réponse devrait être positive. Avant de répondre aussi précisément, il faudrait peut-être que je regarde les conséquences.

M. ROGIER

J'ai pu remarquer la pratique du cahier des charges qui permet d'identifier le contrat d'exploitation dans l'espace Napoléon. Cette pratique du cahier des charges permet justement d'accueillir des loueurs de surface ou des mécènes, le cas échéant, dans une commission qui soit cadrée. Il faut poursuivre cette démarche.

Mme MULLER

Avec peut-être une surveillance accrue de la part de la direction de l'établissement, justement quant à l'aspect cahier des charges, parce qu'il n'est pas rare de voir des fils électriques trainer un peu partout contre lesquels les agents butent.

M. FAVREAU

De même que pour les problèmes de circulation qui est souvent extrêmement dense. Jusqu'à présent nous avons eu de la chance, il n'y a jamais eu d'accident. Mais s'il y en a un, il peut bloquer les voies pendant un bon bout de temps. Si ça se passe en fin de mécénat, ça nous gêne aussi pour l'exploitation

M. BARBARET

On en revient toujours à cette idée que les règles du jeu doivent être clairement définies, et qu'il y ait quelqu'un pour le contrôler. Donc je pense effectivement qu'en VDI, c'est le livret de circulation, que – comme le disait M. Rogier – pour les exploitations de type mécénat c'est le cahier des charges, mais avec quelqu'un qui s'assure que ce soit respecté ; il ne faut pas que ça reste lettre morte. C'est des choses qui nous préoccupent au plus haut point, c'est évident.

M. MERLET

J'ai une remarque, et excusez-moi pour son ironie, mais dans le document il est dit que sur 2010, le démontage et le montage des expositions prévues relèveront du pari, j'espère pour tout le monde qu'il sera réussi.

M. BARBARET

Ce qui est clair, c'est que nous sommes très conscients de l'aspect extrêmement bref de ces intersessions. C'est une chose sur laquelle nous allons travailler de manière très précise en lien étroit avec les ateliers. Comme je l'ai dit aux ateliers, on ne dit pas que c'est facile, mais nous allons tout faire pour traiter de manière spécifique un problème qui doit rester exceptionnel.

VII. Protocole de sécurité chargement/déchargement (pour information)

Mme LAIDAUI

Comme vous le savez, les opérations de chargement et de déchargement effectuées par les entreprises extérieures doivent faire l'objet d'un document écrit qui s'appelle « Protocole de Sécurité », conformément à l'arrêté du 26 avril 1996 en application de l'article R237.1 du Code du travail. Ce protocole existait déjà depuis de nombreuses années au sein du musée, il était géré par la DAMT et depuis que la DRHDS a repris la gestion de la livraison, nous avons fait une relance des différents services du musée pour faire le point des protocoles qui étaient transmis aux entreprises.

Il y a deux cas de figure. Vous trouverez dans le dossier le courrier type adressé aux sociétés pour signature du protocole, accompagné du protocole lui-même, d'un plan de la zone et du tableau des risques. Ce protocole doit être signé par l'entreprise qui effectue les livraisons et être retourné au service intérieur.

La relance a été faite en 2008. Sur 25 directions et services sollicités, nous avons eu environ dix retours. Sur les 64 premiers protocoles qui ont été transmis fin 2008, douze ont été signés par les sociétés. Nous avons beaucoup de difficultés à obtenir ces retours des sociétés et faisons de nombreuses relances. A ce jour, 525 protocoles sont partis du musée du Louvre dont plus de la moitié a été fermée récemment. En cours, nous avons une relance des directions qui ne nous ont pas transmis la liste de leurs fournisseurs et également une relance des sociétés pour leur demander pourquoi elles ne signent pas ce protocole et leur rappeler la réglementation applicable.

Dans cette attente, M. Merlet avait proposé lors de notre dernière réunion, que nous puissions déjà remettre à chaque personne qui se présentait à la livraison une notice de sécurité, que nous avons appelée « Instructions de sécurité ». Ce dossier a été vu et revu en groupe permanent du CHS et

dans l'immédiat, dans l'attente que les entreprises signent ce protocole et le communiquent à leurs salariés, nous nous proposons de le distribuer à chaque personne se présentant à la livraison. Dans un premier temps, il a été fait uniquement en anglais dans le cadre de la première validation. Ces instructions de sécurité reprennent le tableau d'analyse des risques, un plan de masse, et une notice générale. Nous avons prévu que pour chaque personne se présentant à la livraison, lorsqu'elle remettrait leur bon de livraison de société que nous tamponnons, de la même manière nous tamponnerions le bon de livraison avec les mots « remis ce jour à l'agent le protocole ». À cette fin, nous avons fait faire un tampon type en plusieurs exemplaires. Chaque personne qui repartirait avec son bon de livraison aurait donc dessus – et nous avons le double – le tampon indiquant que le musée du Louvre a remis à son agent ces instructions de sécurité. Tout en sachant qu'ils restent en général entre 10-15 minutes pour les plus longs, mais sinon les trois quarts des prestations se font sur une courte durée. Mais comme les agents garent leur camion, prennent le café, ils peuvent le lire et le conserver pour la prochaine fois puisque ce sont souvent les mêmes livreurs qui interviennent à la livraison.

Donc aujourd'hui effectivement, la difficulté que nous avons est d'avoir le retour des sociétés.

M. GUILLAUD

Nous avons demandé s'il était possible, dans les instructions de sécurité, de remonter sur la page les règles générales de la sécurité ; par exemple, de les mettre avant les indicateurs portés sur les plans de masse. Que soient apparentes en premier lieu les règles générales de sécurité.

Mme LAIDAOUI

Que le dernier point de la feuille soit en première lecture.

M. GUILLAUD

Le numéro de fax est à mon avis moins important que les règles générales de sécurité pour le conducteur.

Mme LAIDAOUI

Cela n'est pas un problème, on peut le modifier et le mettre en début de texte.

M. GUILLAUD

Ce sera toujours uniquement en anglais et en français ?

Mme LAIDAOUI

Pour l'instant il est uniquement en français puisque c'est un projet soumis à validation. Aujourd'hui, 90 % des gens qui viennent sont des Français. Mais il n'empêche que nous allons faire un travail en aval pour le définir en anglais.

Mme HENOCQ

Nous parlons du protocole de sécurité pour l'aire de livraison marchandise, mais lors des discussions sur le projet social il avait également été question d'un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement aux Tuileries et à l'aire de livraison Œuvres.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Nous allons d'abord trouver les bons interlocuteurs, et nous leur donnerons les documents qui ont été établis par les services intérieurs pour voir dans quelle mesure ils peuvent les appliquer à leurs propres fournisseurs, en modifiant le plan d'accès.

M. LEDUC

Effectivement, la procédure que le service intérieur a mise en place est un modèle. Il faut que le musée s'en inspire pour les livraisons au jardin des Tuileries. Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer les opérations de chargement et de déchargement à l'occasion des opérations de location d'espace, d'installation des forains, etc. Beaucoup de règles écrites existent. Il faut que le musée poursuive dans le même sens et sensibilise ses partenaires de cette manière formelle.

M. BOYER

Je tiens à ajouter qu'au niveau des livraisons au jardin des Tuileries, même s'il y a des améliorations, comme vous le dites, monsieur Leduc, des choses restent précaires. En particulier lorsqu'il y a des grosses livraisons, par exemple lorsque les camions livrent des chaises ou lorsque nous réceptionnons les terreaux ou l'engrais. Ce sont des palettes très lourdes et nous n'avons pas le matériel de déchargement nécessaire ; parfois les camions n'ont pas de hayon basculant pour décharger les palettes. Il s'avère que nous avons une mini-chargeuse et quand nous sommes en limite de charge, nous sommes obligés de dépoter des demi-palettes pour être aux normes de levage.

J'aimerais vous faire part de mon grand mécontentement, car nous relevons d'un service qui s'appelle le SMB je crois, et je les trouve inexistantes par rapport à nos doléances. Cela fait des années qu'il n'y a pas eu d'investissement de gros matériel et ça fait entre un an et demi et deux ans que ça dure. Des demandes ont été faites, mais les dossiers n'avancent pas. Je parle au nom de M. BONNAURE. Je vous alerte sur ce sujet : nous ne sommes pas en sécurité quand nous avons des livraisons. Mais il est vrai que des progrès ont quand même été faits au service des jardins avec le service de la surveillance, il y a beaucoup plus de communication qu'auparavant.

M. CLÉMENT

Nous pouvons juste prendre note de vos remarques car nous n'avons pas de réponse immédiate aux questions. C'est une situation dont nous prenons note ce jour.

VIII. Point sur le chantier Islam : calendrier et mesures de prévention (pour information)

M. ALBIN

Je vous propose de faire un rappel global du projet et des principales phases de chantier qui sont prévues et qui vont suivre. Je suis avec Laurent Ricard de la direction de maîtrise d'ouvrage ; il vous expliquera plus en détail les mesures prises pour abaisser les nuisances. M. Hervé, notre coordinateur de sécurité, est là aussi pour répondre à vos questions.

Nous avons une équipe de concepteurs avec un duo d'architectes – Mario Bellini qui est un architecte italien et Rudy Ricciotti qui est un architecte français, grand prix national d'architecture – un bureau d'études technique tous corps d'État, qui est le Berim, et un muséographe qui est Renaud Piérat.

Le parti architectural est structuré suivant deux axes majeurs : d'une part, laisser la cour Visconti ouverte sur l'extérieur, donc laisser aux façades leur vraie nature de façade, et d'autre part ne pas élever de niveau dans le volume de la cour, donc ne pas avoir le geste architectural qui a pu être fait sur les cours Marly et Pujet. Au final, ces deux axes nous orientent vers un projet qui se développe beaucoup en infrastructure, qui nécessite une méthodologie de travaux particulière et adaptée. Pour mémoire la cour Visconti fait 2 000 m², nous créons environ 3 500 m² d'espace muséographique plus des espaces techniques qui se développent en infrastructure.

Vous avez ensuite dans le dossier des images du projet, nous allons passer assez rapidement là-dessus, car je pense que beaucoup d'entre vous les connaissent, ensuite deux plans de la muséographie telle qu'elle est prévue actuellement, là aussi je vais passer assez rapidement, ce n'est pas tellement le sujet.

Ensuite nous avons une série de coupes qui sont utiles pour donner la mesure de l'ampleur des travaux qui sont faits par rapport aux monuments. Donc l'état initial, c'est la cour Visconti avec en infrastructure quelques locaux techniques, une galerie technique qui sont des existants et vous avez en pointillés toute l'emprise en infrastructure du projet qui va depuis le quai François-Mitterrand jusqu'à la cour Napoléon, donc qui est quand même assez étendue et qui dépasse le périmètre stricte de la cour Visconti.

En ce qui concerne les différentes étapes de chantier, aujourd'hui nous avons passé la première étape importante qui était le jet grouting, un procédé d'injection de ciment à la base des fondations, le but étant, avant de terrasser et d'excaver, de consolider les bâtiments en prolongeant les fondations par des colonnes de ciment qui sont injectées jusqu'au calcaire porteur qui est à 7 ou 8 mètres de profondeur. Une fois ces travaux réalisés, ce qui aujourd'hui est quasiment terminé, nous pouvons démarrer l'excavation, le terrassement de la cour.

Vous avez ensuite quelques données sur le procédé. Nous avons quasiment 400 colonnes à réaliser, nous injectons du ciment à 400 barres de pression ; le ciment se mélange au terrain et forme un coulis qui en séchant devient très solide. Ensuite vous avez des schémas de principe qui expliquent cela, une photo montrant les travaux d'injection qui ont été faits dans la cour ; vous voyez la machine qui injecte au pied d'un de piliers.

Ensuite nous avons une étape importante et assez délicate techniquement, qui est le dévoiement de la galerie technique. Nous avons mis un plan sur lequel figurent la cour Lefuel à gauche et la cour Visconti à droite ; vous pouvez y voir cette galerie technique qui aujourd'hui passe dans l'emprise de la cour Visconti avec un certain nombre de locaux techniques. Avant le terrassement, il nous faut dévier tous ces réseaux qui permettent le fonctionnement du musée, dévoiement qui va se faire le long du quai François-Mitterrand avec deux traversées de l'aile de la grande galerie : au niveau du porche Barbet de Jouy – opération qui a généré beaucoup de bruit ces derniers temps –, et deuxième traversée à l'autre bout, à peu près à la hauteur de la cour du Sphinx.

Une fois ces opérations réalisées, nous pouvons démarrer la phase de terrassement : l'ensemble du volume de la cour et des espaces périphériques est démoli et excavé. Une des particularités du projet est que nous créons une galerie muséographique sous l'aile Daru. Pendant cette excavation,

nous mettons en place des tirants d'ancrage qui permettent à toute la périphérie du volume excavé d'être soutenue correctement – nous plantons des clous.

Cette phase-là doit durer à peu près jusqu'à fin mars 2010. Elle n'est pas encore complètement démarrée car nous devons encore peaufiner la consolidation des fondations, mais c'est le principe. Ensuite, une fois l'ensemble excavé, nous réaliserons la superstructure avec le montage des différents niveaux : le niveau technique au plus bas, le niveau qu'on a appelé « parterre » qui est le sous-sol ouvert au public, et le niveau rez de cour. Suite à cela, nous passerons à l'assemblage de la couverture, à la réalisation de l'ensemble des travaux de seconde œuvre et à l'installation des œuvres. Nous sommes aujourd'hui sur une fin de travaux prévue fin août 2011.

Je vais laisser la parole à Laurent Ricard qui va vous expliquer les moyens mis en œuvre pour limiter autant que possible les nuisances du chantier.

M. RICARD

Dès 2005 pendant la restauration, et avant la restauration des façades qui s'est déroulée entre janvier 2006 et janvier 2007, nous sommes venus sur toute la périphérie de la place Visconti mettre une protection mécanique sur les salles périphériques qui sert à trois choses :

- une protection coupe-feu pour isoler le chantier des espaces ouverts au public ;
- une protection mécanique de la partie chantier vers la partie publique qui a également servi à protéger des nuisances sonores vis-à-vis des salles ; ça a été mis en place en 2005 avec un contre-plaqué et deux BA13 qui ont permis d'isoler le chantier.
- un système de contrôle acoustique, une surveillance automatique par l'intermédiaire de sept micros répartis dans les salles et dans certains bureaux qui sont au plus proches du chantier. Ils permettent d'avoir une surveillance en permanence avec un système d'alerte par rapport à des seuils qui ont été définis et qui permettent d'appliquer des pénalités et de stopper le chantier si les nuisances sonores sont trop importantes.

En complément, dans les protections périphériques, la DAMT est venue récemment renforcer l'étanchéité à la poussière et au bruit des fenêtres donnant directement au niveau du premier étage de la cour Visconti. Nous avons également installé dans certains bureaux une double fenêtre, avec un vide au milieu, permettant une meilleure isolation, car aujourd'hui les fenêtres donnant sur la cour Visconti sont des fenêtres historiques à simple vitrage.

Dans les dispositifs prévus dans les cahiers des charges des entreprises qui réalisent ces travaux, il y a un certain nombre de contraintes qui leur ont été imposées avant la réalisation de leurs travaux. J'en cite trois : la première a pour but d'éviter la propagation des vibrations au niveau des salles qui sont périphériques à la cour Visconti. Des sillages sont réalisés notamment sur des dalles de béton ; ils vont permettre de désolidariser les deux éléments structurels et éviter la propagation des vibrations dans les salles. L'utilisation de marteaux-piqueurs BRH, qui est un broyeur hydraulique monté sur un bulldozer assez puissant, est interdit sur le chantier. Il est noté dans le cahier des charges des entreprises qu'elles doivent privilégier les techniques plutôt douces, c'est-à-dire avec du sillage et des pinces à béton qui permettent de croquer le béton pour la destruction des locaux techniques qui se trouvent sous la cour Visconti.

Mme HENOCQ

Vous parliez de mesures automatiques de niveaux sonores, vous nous avez donné les résultats sur cinq jours. Je voulais savoir si les niveaux sonores n'avaient jamais atteint 80 dB les autres jours car apparemment ça n'atteint pas 80 dB, j'ai un peu de mal à comprendre.

M. RICARD

Nous avons pris les relevés depuis le démarrage du chantier qui date de mi-février, en sachant que le jet grouting, qui est la première phase réelle du chantier, a démarré mi-mars. Notre appareil acoustique ambulateur a pris les valeurs crête, donc les valeurs avec des journées les plus représentatives et les valeurs les plus hautes, et c'est ce que vous retrouvez dans le rapport qui a été transmis.

Mme HENOCQ

Je m'adresse à Françoise Moreau qui a fait des relevés aux AGER, nous n'avons d'ailleurs toujours pas le document que nous avons demandé sur les mesures de bruit réalisées par le service médical. Nous avons envoyé un mél en demandant les résultats de ces mesures et nous ne les avons toujours pas. Donc nous allons peut-être demander un point oral à Mme Moreau, puisque nous ne pouvons pas avoir le rapport.

Mme MOREAU

Le service médical s'est rendu à deux reprises dans les bureaux des AGER, le 6 mai dernier et le 17 juin. Lors de la première visite – organisée pour une étude de poste de travail d'un agent des AGER – les personnes nous ont signalé des problèmes de concentration, de fatigue, de maux de tête, de troubles digestifs, des sensations de malaise avec des vibrations transmises à l'ensemble du corps quand elles travaillaient dans ces espaces.

Ce jour-là nous avions notre exposimètre qui nous a permis de repérer qu'il y avait 73 dB au moment où nous venions, ce qui n'est pas forcément représentatif. Nous nous sommes à nouveau rendus sur place le 17 juin, sur l'appel de deux agents qui ne se sentaient pas bien, et là nous avons relevé des mesures entre 11 heures et 16 heures avec des niveaux au-dessus de 85 dB. Ces mesures ne sont certainement pas représentatives car ce sont des mesures ponctuelles, mais quand nous sommes arrivés la première fois il n'y avait rien, c'était un moment où il n'y avait pas de bruit ou d'engins de terrassement en cours d'activité, et quand ça a repris il est vrai que ça a été très gênant pour les agents car ça a démarré brusquement. Ils n'avaient pas pu s'organiser dans leurs activités. Après ce sont des mesures organisationnelles avec le chef du département au niveau du bureau, des aménagements du travail pour gérer cette nuisance sonore en sachant que quelqu'un du département est venu au service médical et que nous avons fourni une douzaine de paires de bouchons d'oreille mi-mai. Les agents s'en sont équipés.

M. BARBARET

La question que je pose, c'est comment expliquer la différence entre ces deux mesures. Il y a des franchissements importants des seuils de 80 dB.

M. RICARD

Sur les deux capteurs qui ont été placés dans les bureaux, le premier a été posé dans la salle de réunion, une salle plutôt neutre en termes de nuisance d'occupation, qui permet d'avoir des relevés assez fiables. Le deuxième capteur a été placé au niveau entresol côté gauche, au milieu, entre le porche d'accès à la cour Visconti et le porche d'accès Barbet de Jouy, au niveau de la bibliothèque. Effectivement, les travaux qui ont été réalisés se déroulent juste au-dessus du bureau des personnes de la documentation et nous n'avons pas de capteur sonore dans cette salle ; il est à une petite dizaine de mètres de ce bureau.

Mme HENOCQ

Moi, j'étais dans le bureau des documentalistes.

M. BARBARET

Mais cela n'explique quand même pas une différence aussi importante !

M. RICARD

Il est tout à fait possible, à une dizaine de mètres, d'avoir des niveaux sonores avec 10-15dB de différence.

M. BARBARET

A-t-on une prévisibilité des moments les plus bruyants du chantier ou est-ce constant ?

M. RICARD

Dans ce secteur-là nous avons quelques jours auparavant prévenu le département des AGER de ces nuisances par un e-mail au chef du département et au secrétariat pour qu'une transmission soit faite. Une deuxième phase doit être réalisée dans les prochains jours et nous avons également informé ces départements des nuisances sonores qui allaient être engendrées dans les jours à venir.

Mme HENOCQ

Je m'adresse au président du CHS : pourquoi avons-nous autant de mal à obtenir des documents lorsque nous les demandons ? Je n'ai pas compris pourquoi nous n'avons pas au préalable eu connaissance du rapport du docteur Moreau

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Parce qu'il y a eu des CHS auxquels on donne les documents qui permettent de traiter des points inscrits à l'ordre du jour. En l'occurrence le document du Docteur Moreau, dont vous avez eu connaissance je ne sais de quelle manière, n'a pas fait l'objet d'une présentation en amont au Président du CHS d'où l'objet de la discussion et de la présentation orale qui vient de vous être faite. Après, c'est au Président du CHS de décider de la transmission ou non de ce document. Mais la question préalable que nous n'avons pas eu le temps de traiter était de voir comment la mesure de bruit relevée par le service médical s'articulait avec le dispositif dont vient de nous parler la direction de la maîtrise d'ouvrages. C'est quand même ça qui fait office de suivi de l'ambiance

sonore des équipes de travail. Effectivement, la mesure effectuée par le service médical a son importance, c'est à nous de voir de quelle manière cela s'explique par ailleurs.

M. BARBARET

Je découvre dans l'immédiat cette mesure un peu concurrente de la mesure initiale ; le premier élément serait que les mesures soient bonnes et à priori oui. Le deuxième élément est de savoir quelle solution y apporter. Le point est de savoir s'il y a eu une période très spécifique de bruit très important du chantier qui va peut-être se répéter une fois de temps en temps et qui nécessite un traitement spécifique, ou s'il s'agit d'une constante.

Mme KARDIANOU

J'ai cru comprendre que le dernier rapport établi par le service médical concernant les AGER dans la semaine du 15 juin donne des chiffres entre 94 dB et 107 dB sur une semaine.

Mme KARDIANOU

Je suis désolée je n'ai pas le document entre les mains ; ce document est à la disposition du chef de département. J'ai eu cette information oralement, donc j'émetts une réserve, mais la personne était fiable. Vos mesures sont très bien, mais elles ont été effectuées dans une salle de réunion au premier étage, qui n'est pas un lieu de travail et où les réunions ont lieu une fois par mois. Si vous travaillez au niveau -1, au niveau vraiment bas, vos mesures peuvent être ponctuellement entre 70 dB et 80 dB, mais si vous travaillez du matin au soir avec ça, c'est intolérable, et le mot est vraiment léger.

Quand le service médical est passé pour un aménagement de poste, complètement par hasard il y avait 73 dB, et c'est un bruit – je ne vous apprend rien, vous connaissez bien – c'est un bruit qui va en augmentant, qui monte et qui redescend pendant quelques minutes et ensuite ça reprend, et là le 73 dB était loin d'être le pic. Avec ça, il y avait aussi les vibrations. Si vous avez à subir ça en continu de 9 heures du matin à 18 heures, je peux vous dire que ce n'est pas facile à vivre. De plus que j'ai entre les mains un mail du 17 juin par rapport aux prévisions. Comment peut-on prévoir de travailler ailleurs puisque nos postes de travail sont à ce niveau là, avec l'ensemble de nos fournitures ? Le mail dit : « Laurent Ricard vient de m'informer que les bruits de marteau-piqueur devraient se poursuivre jusque ce soir ; après ce sera fini pour cette phase. Ce qui veut dire que cela pourrait reprendre un autre jour ou ailleurs, il ne sait pas. » Alors comment pouvons-nous nous organiser pour aller travailler ailleurs, ne serait-ce qu'à la bibliothèque, avec des messages si imprécis ?

Concernant le message du mois de juillet, vous avez dit que les marteaux-piqueurs ne sont plus employés, j'ai entre les mains un mail datant du 1^{er} juillet qui nous a été adressé : « Nous vous informons qu'après avoir terrassé sur une hauteur de 50 cm dans la zone Barbet de Jouy, l'entreprise a découvert à nouveau une dalle de béton. Les travaux journaliers au marteau-piqueur doivent reprendre. La durée approximative de cette démolition est d'une semaine à partir de demain mercredi 1^{er} juillet. Cependant, la durée exacte dépendra de l'épaisseur de la dalle et des découvertes postérieures. » Je ne suis pas experte en marteaux-piqueurs, mais j'aimerais savoir entre votre marteau-piqueur broyeur hydraulique et les marteaux-piqueurs que nous subissons depuis le mois d'avril, je ne vois aucune différence. Savoir si c'est un BRH, ou un marteau-piqueur qui va en douceur ne change en rien le ressenti très désagréable que nous avons face aux vibrations et au bruit.

Je vous alerte sur ces points, mais je dispose aussi de photos – que je tiens à votre disposition – des fissures sur les murs. Quand vous avez visité le chantier vous avez dit vous-même que ce n'était pas grave parce que ce n'était que du plâtre. Mais quand on voit le plâtre se craqueler partout dans les bureaux, c'est parce qu'il y a des vibrations. Moi je ne suis pas de marbre, je suis peut-être de plâtre, mais nous avons des collègues qui mentalement commencent à se fissurer à cause justement de cette situation assez désagréable dans nos bureaux.

Nous savons que les travaux doivent se faire, vous êtes obligés de tenir vos délais, mais pourquoi rien n'a été prévu ? Vous étiez au courant de l'emploi du jet grouting, vous n'avez pas eu recours à ce procédé suite à une contrariété sur le chantier. Pourquoi n'avez-vous pas pu faire quelque chose pour les gens qui travaillent à ce niveau là ? Et je ne parle pas du niveau R+1 où vraiment il y a facilement 10 dB de moins. Vous avez mis des machines qui captent les vibrations, mais nous n'avons pas de double vitrage, aucun des bureaux n'en a, il n'y a rien sur le sol pour les vibrations, je ne suis pas une technicienne non plus, je ne sais pas ce que vous auriez pu prévoir depuis le mois de mars, avril, mai juin et maintenant juillet pour éviter qu'on ne travaille depuis tant de mois sur un sol qui vibre au point où les livres de la bibliothèque de la documentation du département des AGER tombent. Et vous le savez très bien, il y a eu une visite d'une dizaine de personnes suite à la chute des livres... Des mesures étaient à prendre avant, ne serait-ce que pour nous prévenir et faire en sorte que nous nous organisions en conséquence.

C'est pareil pour la grande galerie, la salle des Manèges, la salle des Mosaïques. Je pense qu'autant pour le personnel que pour les œuvres il y a des nuisances que l'on aurait pu éviter, ou dont on aurait pu atténuer les effets si l'on avait été prévenu.

Il y a d'autres petits détails concernant les malaises et les mesures qui ne nous satisfont pas. Vraiment, il y a hiatus entre ce que nous vivons et les données que vous nous présentez.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Combien de postes de travail sont concernés par ces nuisances ?

Mme KARDIANOU

Il y a huit personnes en permanence, plus les quatre ou cinq personnes qui travaillent en salle de documentation en permanence, et les stagiaires qui sont là pour deux ou trois mois. Mais en permanence, nous sommes huit avec les deux personnes de la bibliothèque qui sont très touchées car elles sont juste sur la jonction Barbet de Jouy. Au total nous sommes donc douze.

M. BARBARET

Pourrait-on avoir une idée précise de la durée des nuisances de manière à imaginer une solution transitoire de bureaux qui seraient transférés pendant une période donnée ?

M. RICARD

Effectivement, nous pouvons affiner avec les entreprises, avec notre pilote, notre PC, les calendriers, et c'est ce que nous vous transmettons et que nous vous avons transmis par l'intermédiaire d'un e-mail. Dès que nous avons l'information nous essayons de vous transmettre les phasages. C'est vrai que les entreprises, aujourd'hui, essayent de nous transmettre des éléments par rapport aux contraintes du chantier, à l'accessibilité et aux différents aléas que l'on peut avoir

sur l'avancement du chantier. Dès que nous avons cette information nous essayons de vous la transmettre. Je suis tout à fait conscient du fait que vous transmettre un e-mail le lundi tardivement pour un démarrage le mardi n'est pas satisfaisant ; on essaye de faire au mieux mais je dirais que sur cette partie-là, nous vous avons transmis l'information dès que nous avons pu l'avoir.

Mme KARDIANOU

Il fallait que nous sachions jusqu'à quelle date ça allait durer. Psychologiquement ça nous aide de savoir si nous sommes au début à la fin ou au milieu des travaux. Vous avez commencé au mois de mars par un petit chantier ; la moindre des choses est de prévenir le personnel. Maintenant, il est trop tard. Essayer de trouver des bureaux au mois de juillet où tout le monde part en vacances, c'est dérisoire.

M. RICARD

Il y a trois semaines, nous avons également fait une présentation complète à l'ensemble du département des AGER et au département des peintures – accompagnée d'une partie des documents que vous détenez – désignant les différents phasages, avec le planning de ces différents phasages.

Mme KARDIANOU

Oui je le sais ; je suis désolée j'étais en mission, je n'étais pas là. Mais comme vous dites, c'était il y a trois semaines...

M. BARBARET

En tout état de cause, il y a une obligation d'information et en l'occurrence, les chiffres sont donnés par le service médical. Alors 104 dB ça me paraît beaucoup, mais en tout état de cause, 80 dB c'est aussi énorme, donc je propose que nous cherchions une solution transitoire. Il faudrait que les agents concernés, lors de ces périodes à forte nuisance, aient la possibilité de transférer leur poste de travail à titre temporaire. Objectivement je ne vois pas d'autre solution que le transfert de postes de travail. Ce n'est pas la solution la plus confortable, mais les travaux sont contraignants.

M. RICARD

On peut vous proposer également, par rapport à l'emplacement des capteurs qui ont été mis en place, et notamment au niveau entresol, une station mobile qui est déplaçable rapidement avec un ordinateur, ayant juste besoin d'une prise réseau et d'une prise électrique, avec un capteur acoustique que l'on peut mettre en place et qui peut enregistrer en permanence, dans le bureau des personnes qui sont concernées...

M. BARBARET

Je pense que ce n'est pas là la question. Mais c'est vous, en tant qu'expert de la conduite du chantier, qui devez être en mesure de dire qu'il y a des travaux qui vont produire beaucoup de bruit. On sait qu'il y a des nuisances fortes ou des nuisances acceptables, et c'est à vous, les experts, de dire que nous serons soumis à une nuisance très importante pendant une période de temps donnée, de nourrir l'information pour que la DHRDS et le service intérieur avec la DAMT trouvent des solutions pour les agents concernés.

Donc voilà ma proposition : essayer d'avoir une sorte de planning des nuisances.

M. RICARD

Avec notre maître d'œuvre, les entreprises et notre PC, nous allons nous concerter pour avoir un planning aussi précis que possible.

Mme KARDIANOU

Je peux peut-être vous informer sur votre planning, car j'ai un e-mail d'hier, 11 h 26, dans lequel vous dites : « Nous vous informons qu'à partir de lundi 6 juillet nous allons réaliser des travaux de démolition dans la cour Visconti à la droite du porche d'entrée Visconti. Cette phase des travaux se déroulera en deux temps : démolition de la dalle haute de la cour avec utilisation journalière de marteaux-piqueurs la première semaine, démolition des structures existantes à l'aide d'une croqueuse à partir du 8 ou 9 juillet. Nous rappelons que la déconstruction par croquage permet de broyer la structure en béton et de minimiser ainsi les bruits et les vibrations causés par le chantier. Cette première phase de démolition s'étendra jusqu'au 20 juillet et est susceptible de générer des nuisances sonores. »

M. BARBARET

Je vous propose d'organiser une rencontre sur le thème de l'identification des moments de nuisance – a priori nous y sommes – entre la DMO, Sophie Lemonnier – qui a, je crois, l'idée la plus claire des bureaux qui sont mobilisables dans l'immédiat – et votre département, madame Kardianou, pour essayer de trouver des solutions. Je vous rejoins effectivement : il ne faut pas laisser les agents travailler dans les conditions que vous décrivez.

Mme KARDIANOU

En fait, on vient de vous présenter une situation qui est derrière nous, en espérant qu'elle soit finie.

M. HARROUK

Je tiens à rajouter que les agents de la surveillance ont également été victimes de ces nuisances autant d'un point de vue auditif que sur les vibrations qu'ils ont ressenties. Il ne s'agit pas uniquement d'une nuisance sonore.

M. BARBARET

Le jet grouting – qui générerait une nuisance vibration sur une longue durée – se ressentait en quasi-permanence, mais normalement cette phase est terminée.

M. LEDUC

Je peux déjà décrire l'existant en matière d'information sur la base des relations de travail que la DMO et la DASV ont depuis le début du chantier. La DMO rencontre les directeurs adjoints et les chefs de service de la DASV directement concernés par ce chantier une fois toutes les deux semaines. L'information circule de manière très précise entre la DMO et la DASV ; les chefs de service et leurs chefs d'équipe ont pour mission d'informer les agents et si, comme l'a indiqué Alix, quelques agents se sont plaints, la majorité des agents qui travaillaient sur Denon étaient informés

des opérations techniques et de leur durée. Nous connaissions la date d'arrêt du jet grouting. Les agents avaient des informations très précises. Cela ne supprime pas les gênes, mais contribue à les atténuer dans la mesure où une organisation du service posté était possible par le biais de rotations sur les temps de travail ou de temps de pause qui sont différents, ce qui n'est pas le cas des AGER.

Mme MULLER

Au sujet des agents postés, rien n'a été prévu comme possibilité de retrait au-delà que ce qui était normal.

M. LEDUC

Le niveau de bruit dans les salles liées aux opérations de jet grouting évoquées n'avait absolument pas la même ampleur que les chiffres que j'ai entendus là.

Mme MULLER

Deux heures de vibrations continues, c'est tout aussi insupportable. Le plus dommageable est à mon sens le long terme et non l'ampleur de la vibration.

M. LEDUC

Encore une fois, l'exposition à cette nuisance n'était pas permanente. Sur certaines zones, comme la cour du Sphinx, il n'y avait aucune nuisance sonore. C'est l'organisation du travail qui a permis à nos 300 agents (150 inter-régions, 150 Denon) de traverser cette période de jet grouting de manière beaucoup plus supportable que n'ont pu le faire les agents des AGER.

M. MULLER

Certes, mais le pire ne justifie pas le moins pire. C'est-à-dire que même si c'était moins insupportable que dans d'autres lieux, il n'en demeure pas moins que pour un agent posté de 9 heures à 18 heures avec des temps de pause restreints, cela reste une forte contrainte.

M. ROGIER

Nous avons entendu tout à l'heure que dix mètres de séparation entre deux espaces pouvaient conduire à des résultats de mesures différents. Je pense que l'on ne peut avoir de doute sur les mesures faites par le médecin de prévention, ils correspondent à des points de mesure différents. Sur le plan réglementaire, j'aurais deux observations. D'abord un rappel : à partir de 80 dB, c'est le seuil de nuisance, et à partir de 85 dB on agit. Ensuite, de manière plus générale, sur le plan méthodologique, il faudrait rappeler que le CHS a vocation à connaître ces projets de travaux pour justement anticiper ces dégradations de conditions de travail. Nous avons là une illustration complète de l'intérêt d'un travail en amont. Si nous envisageons des situations de retrait occasionnel en amont, nous pouvons nous épargner cinq mois de dégradation des conditions de travail. Le CHS est aussi un lieu d'anticipation.

M. BARBARET

Très juste, nous y veillerons pour les prochains projets qui auront un impact de ce type.

IX. Questions diverses

M. MERLET

Nous souhaitons intervenir sur les problèmes liés à la chaleur. Vous avez dû remarquer qu'il fait chaud en ce moment, et cette chaleur entraîne des situations difficiles sur les postes de travail qui se situent sous la pyramide, dans le carrousel et je pense aussi aux agents postés de la DASV pour lesquels une distribution d'eau est organisée. Si j'ai précisé ces points, c'est que j'aimerais diviser la question en trois parties. Concernant le carrousel, nous faisons intervenir un expert. Je vais donc le laisser s'exprimer sur les nuisances vécues ces dernières semaines dans les espaces de travail de la RMN. Si je ne m'abuse, l'espace adhésion où travaillent des agents du musée est concerné, nous tenions à en parler au sein de ce CHS parce que la ventilation de ces espaces est organisée par le musée et par les pompiers aussi je crois, entre autres, nous y reviendrons pour essayer de démêler les différents acteurs.

M. VAN DER MEULEN

Je vous remercie de m'accueillir au sein de cette instance. Je vais donc m'exprimer au nom de mes collègues de la Réunion des Musées Nationaux qui travaillent dans les espaces qui leur sont dévolus dans le carrousel et sous la pyramide, à savoir boutique souvenir, librairie, mezzanine de librairie et bureaux adjacents. Comme je l'avais souligné à votre prédécesseur, monsieur l'Administrateur, les problèmes qui concernent les espaces de la RMN dans le Louvre concernent le Louvre. Je l'avais souligné l'année dernière au mois de janvier lorsque nous avons eu des problèmes d'odeur très forte sous pyramide, notamment dans les espaces RMN : pour le public, nous faisons partie du musée. Donc le climat qui y règne pour les gens qui nous visitent, c'est le climat du musée du Louvre.

Pour rappeler les faits très brièvement, à partir du vendredi 19 aux environs de midi, le système de ventilation et de refroidissement dans les espaces de la librairie, notamment, ne semblait plus fonctionner. La panne a duré tout le weekend et une partie de la semaine suivante jusqu'au vendredi 26, ce qui a engendré une forte chaleur subie par le personnel, avec des températures allant de 28 degrés à 32 degrés. Des mails ont été rédigés, des protestations exprimées, des informations diffusées, et une amélioration assez sensible s'est ressentie à partir du vendredi 26. Cela étant, il règne quand même une chaleur assez forte dans ces espaces comme dans la pyramide, d'ailleurs, et c'est assez problématique, à la fois pour le personnel qui travaille dans ces espaces et pour les visiteurs de ces espaces.

Je voulais faire une remarque sur la méthode qui a consisté, du jour au lendemain d'après ce que nous avons compris, à appliquer une réglementation selon laquelle en dessous de 26 degrés on ne met plus en marche les systèmes de refroidissement d'air et de ventilation. Cela a été appliqué le vendredi dans l'après-midi, mais de par la lenteur du processus les choses se sont un peu arrangées une semaine plus tard. Je travaille à la librairie depuis 2005 et quand on a des problèmes de température dans la librairie, il suffit d'appeler la vigie technique pour que dans l'heure qui suit une intervention nous fasse retrouver une température normale. Et là, nos SOS, s'ils étaient entendus, n'étaient absolument pas suivis d'effets. Il a fallu un certain temps pour qu'on comprenne qu'effectivement il y avait un règlement, qui d'ailleurs n'est pas appliqué à la lettre puisqu'il fait toujours plus de 26 degrés, notamment dans les espaces commerciaux de la RMN.

M. CLÉMENT

Je vais commencer par l'exemple qui vient d'être cité, puisqu'il est bien localisé dans le temps et dans l'espace. Nous avons commencé à procéder à des réglages à cette période-là et un peu tôt. Un peu tôt car en fait nous avons commencé juste avant la période que vous venez de citer, une période où la température n'était pas si élevée que ça. C'est le paradoxe, nous avons commencé un peu tôt et nous avons eu du mal à régler les installations concernées même vis-à-vis d'une consigne de 26 degrés. Parce que la consigne antérieure était de 24 degrés, ça fait deux degrés d'écart.

Il y a l'aspect matériel réglage et les aléas. Vos appels ont été tous entendus et enregistrés, mais à un moment donné il y a eu hésitation et vous n'avez pas eu de retour. J'ai bien suivi les échanges, nous avons procédé aux corrections, avec néanmoins un point dur dans vos locaux, que je souligne, et qui consiste en la partie bureaux. Cette partie fait l'objet de difficultés depuis plusieurs années. La partie publique et ventes, elle, s'est stabilisée assez relativement, dans les conditions que vous venez de nous énoncer.

La difficulté subsiste dans les bureaux. Nous sommes normalement stabilisés tant pour la pyramide, puisqu'elle a été citée, que pour la majeure partie de la librairie RMN. Cela demande à être vérifié et suivi, nous avons également des aléas de fonctionnement. Le décalage de consignes de températures existe. Je reconnais qu'au niveau de la communication nous n'avons pas été très forts. Au niveau de décalage de température, nous ne visions qu'un décalage d'environ 2 degrés. Cela dit, les machines sont ce qu'elles sont, et les hommes essayent de les maîtriser le plus rapidement et le plus précisément possible.

M. VAN DER MEULEN

Pour être constructif, quelle serait la nouvelle procédure qui permettrait de réguler, dans un esprit de confiance réciproque, la température dans les espaces ? Jusqu'à présent, nous appelions la vigie. Évidemment, tout le monde ne peut pas être d'accord à un degré près sur la température qu'il faut dans les locaux de travail, mais nous arrivions à nous entendre.

M. CLÉMENT

Par rapport à la question que vous posez, rectification a été apportée. Nous avons hésité à un moment donné en nous demandant s'il s'agissait d'une défaillance machine ou d'une conséquence de la décision prise. Mais les seules difficultés de contrôle que nous avons eues ne sont pas vis-à-vis de vous ou des espaces communs ; c'est plus technique, c'est vis-à-vis des salles muséographiques, pour des raisons non pas liées à la variation de température mais à l'hydrométrie. Une réunion spécifique s'est tenue, et nous mettons actuellement une procédure en place liée aux espaces muséographiques. Mais dans votre cas, il faut appeler directement. À un moment donné nous n'avons pas maîtrisé un système, nous cherchons la cause et nous la trouvons. Nous travaillons en direct, il n'y a pas de problème. Je ne peux pas être plus direct pour les espaces communs et les espaces n'ayant pas d'incidence sur l'humidité des locaux, où là c'est un peu plus compliqué.

M. MERLET

Je me permets de compléter cette intervention par des informations concernant la pyramide, qui pour l'heure ne sont pas très satisfaisantes. Ce matin, des agents travaillant sous pyramide plus particulièrement à la banque d'informations ont acheté un thermomètre et ont relevé ce matin à

10 h 30, 28 degrés sur leur poste de travail. Ils nous ont également fourni – c'est plus du ressenti et j'interpelle la direction sur l'image du musée – quelques retours de visiteurs inscrits sur le cahier de doléances en date du 28 juin. Les personnes évoquent « des personnels qui se trouvent dans une situation de conditions de travail intolérables du fait de cette chaleur insupportable ». La personne dit se trouver elle-même dans une situation difficile du fait de la chaleur et se demande si la pyramide est vraiment climatisée. L'autre personne dit : « Au premier coup d'œil, les hôtesses d'accueil souffraient dans leur tenue, avec un sourire professionnel. » Pour l'heure, je ne sais pas comment on peut résoudre la situation mais il y a toujours des problèmes de température sous pyramide. Je ne sais pas s'ils vont perdurer. Cet après-midi j'y suis passé juste avant le CHS et il y avait de la climatisation, mais les agents avaient quand même du mal sur la durée. Les agents sont là de 9 heures à 18 heures, voire 19 heures pour certains, sinon plus tard encore pour les nocturnes. Le problème persiste.

Je voulais également évoquer – et je m'adresse plus à M. Leduc – les soucis rencontrés dans la distribution de l'eau aux agents. Une note de service très précise nous a été transmise ainsi qu'aux responsables des agents travaillant pour la DASV, qui donne des consignes très précises de distribution d'eau à partir de telle heure et à partir de telle température constatée à travers tel site Internet. L'idée est qu'à partir de 25 degrés avérés à l'extérieur à Paris sur le site de Météoconsult, les chefs d'équipe, les responsables d'agents, distribuent de l'eau à des rythmes différents selon les équipes, les lieux de travail ou autre. Ce chiffre de 25 degrés visible sur ce site, apparaît comme une sorte de critère absolu qui a déjà entraîné des discussions parfois un peu vives entre responsables eux-mêmes parce que l'on voyait parfois sur le site « 24 degrés à Paris, température ressentie 25 ». Certains responsables ont refusé de distribuer de l'eau. Je ne dis pas que c'est significatif de ce qui se passe à la surveillance, à la DASV dans sa généralité, je parle pour cet exemple-là du service de l'accueil et du service ventes. Les responsables du service ventes qui eux voulaient distribuer de l'eau ne l'ont pas fait, afin d'éviter des tensions entre les agents de la vente et ceux de l'accueil. Je sais que cela peut paraître risible mais je vous assure que sur le terrain ce n'est pas agréable à vivre. À cause de ces critères qui sont strictement respectés par une partie de la hiérarchie, les agents ne peuvent pas bénéficier de l'eau alors qu'on peut estimer qu'ils en ont besoin. En connaissance de cause et en tant que chef d'équipe sous pyramide, je pense en particulier au sein des caisses, je peux vous assurer qu'en plein soleil à certains endroits et à certaines heures, la température dépasse à l'intérieur de la caisse largement les 25 degrés, même si le site indique 23 ou 24 degrés.

Je présume qu'il en va de même pour les salles muséographiques.

Je n'ai pas de solution, mais je tenais à le dire au sein de ce CHS. Peut-être une note supplémentaire de M. Leduc permettrait-elle d'assouplir les règles de distribution. Je peux vous assurer que des responsables la respectent de façon très scrupuleuse – et c'est légitime de leur part, même si on peut émettre une réserve morale.

M. LEDUC

J'ai une proposition à vous faire qui sera peut-être plus facile à appliquer, à savoir que pendant la période estivale, que l'on peut cerner entre le mois de juin et le 15 septembre, à la demande des agents, l'encadrement distribue des bouteilles d'eau. D'autant plus que ce qui est visé à travers la distribution d'eau c'est moins un problème de confort que vous évoquiez tout à l'heure avec le problème de quelques degrés de température en moins, que celui de la prévention de la déshydratation. Les causes de déshydratation peuvent être diverses. Certes la chaleur entre en ligne

de compte, mais il y a aussi la nature de l'activité de l'agent, s'il bouge beaucoup ou pas, s'il parle beaucoup... Je propose que la distribution se fasse en fonction de la demande des agents. Nous allons bien sûr modifier le texte.

Mme COADIC

Ma question concerne l'activité des caissiers d'auditorium, activité qui a priori va être déplacée dans les anciens locaux du Cyberlouvre. Je souhaite savoir quand les travaux vont débuter.

Mme LEMONNIER

Il y a un projet de réaménagement du Cyberlouvre pour deux fonctions, une première qui est effectivement une zone de délestage des caisses de l'auditorium et une deuxième fonction qui est un service d'après-vente billetterie au moment de la mise en place des nouveaux billets en 2010. C'est Natacha Moreau qui a travaillé avec la DAMC pour réaliser le programme. Aujourd'hui nous avons réalisé des études mais nous avons encore un petit souci d'accessibilité des postes de travail pour d'éventuelles personnes à mobilité réduite donc nous n'avons pas encore lancé les travaux. Il y a apparemment eu un besoin de livraison du chantier le 1^{er} septembre, mais je ne crois pas que nous tiendrons cette date. Aujourd'hui je ne suis pas en mesure de vous donner une date précise de livraison de l'espace.

Mme COADIC

Les caissiers de l'auditorium seront-ils associés à l'aménagement de ces postes ?

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

C'est un peu le sujet que nous avons évoqué tout à l'heure sur les chantiers stables. Il serait bénéfique que les plans soient présentés au CHS.

Mme LEMONNIER

Dans le cadre d'un aménagement de projet, on passe en GTP CHS et on présente ces plans pour remarques. Aujourd'hui, comme le projet n'est pas suffisamment abouti du fait du manque d'accessibilité des postes, le dossier n'est pas finalisé.

Mme COADIC

La seule difficulté, c'est que nous ne participons pas au groupe permanent CHS donc nous avons les informations lors du CHS et pas avant.

Mme LEMONNIER

Au fait avant le GTP CHS j'envoie un mail récapitulant rapidement les travaux avec les plans s'il y en a, et je crois que Brigitte Cotteverte met ces informations sur le serveur de fichiers du CHS. Donc si vous y avez accès, ça vous permet d'examiner les points de travaux à l'ordre du jour du GTP.

Mme COADIC

Ma deuxième question concerne un local dédié au personnel de Main Sécurité, qui leur sert de cuisine et salle de pause. Apparemment il y a eu une fuite qui a duré plusieurs mois au niveau du plafond et qui a été colmatée. Mais le gros problème est que le vernis de la peinture tombe. Le mur a tellement été attaqué par l'humidité que la peinture a totalement disparu.

M. CLÉMENT

Je me renseigne.

M. GUILLAUD

Qu'en est-il de l'avancement des travaux de la salle de pause au deuxième étage ?

M. LEDUC

La seule chose qui manque c'est qu'il n'a pas été possible pour la DAMT d'installer un distributeur de boissons, si j'ai bonne mémoire, mais la salle a été refaite et aménagée.

Mme MULLER

Pour la préparation de ce CHS, seuls les titulaires des représentants du personnel ont reçu un dossier pour des questions de développement durable. Le problème est que les suppléants s'intéressant également au travail effectué en CHS font des photocopies de leur côté. Si nous pouvions disposer chacun d'un dossier, ce serait idéal.

Mme COADIC

C'est un peu hypocrite comme principe car vous savez pertinemment de toute façon que nous allons photocopier des dossiers pour en avoir un nombre suffisant, car nous travaillons aussi chez nous, où nous préparons les dossiers. De toute façon, les feuilles nous parviennent par votre biais, ce qui revient exactement au même.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Il me semble que la proposition qui est faite que les documents vous soient aussi transmis par e-mail est intéressante, car vous aurez la possibilité d'imprimer librement les sujets qui vous intéressent.

M. BARBARET

Nous allons faire des efforts pour répondre aux besoins d'information tout en étant soucieux du développement durable.

M. MERLET

Je souhaite soulever un problème qui concerne le bureau des chefs d'équipe située sous pyramide. Si je l'évoque, c'est justement parce qu'il s'agit là d'un problème qui dure depuis longtemps et que connaissent bien les chefs d'équipe vente. Il y a en apparence une infiltration. Dans le bureau, où travaillent sept à huit chefs d'équipe et où plusieurs agents passent – caissiers, contrôleurs, etc. – se

trouve une grande armoire, avec des panneaux coulissants, qui est condamnée, depuis de nombreux mois, en raison d'une infiltration de liquide noir – vraisemblablement du café – qui émane du haut et qui se diffuse de plus en plus sur le sol. Cela dit, il semble que cela se soit arrêté, depuis seulement quelques jours, suite à l'intervention de la DAMT. J'aimerais savoir où nous en sommes aujourd'hui, si les fuites continuent, si on peut craindre qu'elles recommencent et si l'espace va être de nouveau utilisable.

Mme LABRE

Historiquement, cette fuite dure depuis cinq ans. Les placards touchés ont fait l'objet de réparations à multiples reprises et nous n'arrivons pas à faire aboutir le traitement définitif de cette fuite, qui correspond au trop-plein des machines de la cafeteria.

Mme LEMONNIER

J'ai suivi un certain nombre d'échanges d'e-mails à la suite des alertes d'Anne Giroux j'en ai retenu que la fuite été réparée et qu'on attendait que les surfacent sèchent pour démonter l'armoire afin de nettoyer les murs et le plafond, avant d'installer un mobilier plutôt mobile. Le problème est traité et suivi par la DAMT.

Mme ÉTIENNE-BOISSEAU

Je souhaite aborder une information toute récente qui concerne l'accompagnement que nous avons mis en place dans le cadre du projet du conventionnement avec le fonds d'insertion pour les personnels handicapés, prévu dans le cadre du protocole handicap. À la demande de la Caisse des dépôts et consignations qui gère ce fonds, nous avons sélectionné un cabinet pour nous accompagner dans l'établissement d'un diagnostic ; le cabinet nous aidera également à monter le dossier de conventionnement. Ce dossier fera l'objet d'un examen par la commission qui, pour le compte du fonds d'insertion pour les personnels handicapés, valide ou non les projets de conventionnement. Cela nous permet ensuite d'obtenir des financements, que nous avons déjà évoqués dans le cadre du protocole handicap, pour les postes à aménager ou plus largement pour tout ce qui a trait aux questions d'accessibilité des locaux aux travailleurs handicapés. À titre d'information, nous avons approché trois cabinets sur les conseils de notre délégué Île-de-France du FIPH, avant de finalement n'en retenir plus qu'un sur comparaison de leurs propositions respectives. Il s'agit du cabinet Capitan qui nous propose une intervention de trente jours et demi jusqu'au bout du processus, c'est-à-dire accompagnement compris lors de la mise en œuvre de la convention elle-même. Cela comprend également en amont une phase de diagnostic qui a déjà démarrée pendant le mois de juillet. S'ensuit l'aide au projet de conventionnement de juillet à septembre, puis l'accompagnement qui sera prévu par la convention elle-même et qui découlera de la suite que donnera à notre projet le fonds d'insertion lui-même. Capitan nous accompagne dans ces travaux en mettant à notre disposition un chef de projet et deux consultants, qui ont des profils de psychologues et d'ergonomes, ainsi qu'un psychologue du travail. Parmi ses références, dont nous avons tenu compte lors du choix que nous avons opéré, Capitan est intervenu sur une problématique similaire au CHRU de Lille, à la MGEN, à la Croix-Rouge française et chez Armatis. La phase de diagnostic, déjà démarrée, a été initiée grâce à une réunion de cadrage que j'ai présidée avec des participants internes à la direction des ressources humaines. Elle s'est poursuivie par un recueil des données existantes. Nous leur avons communiqué le premier et le second protocole handicap, le bilan social, des données qui ont trait au recrutement des personnes handicapées, quelques comptes-rendus des commissions de suivi précédentes, etc. Ils organisent en ce moment, et ce jusqu'au 6 juillet, 32 entretiens individuels ou collectifs, par téléphone ou en face

à face. Ils ont rencontré la plupart des acteurs de la direction des ressources humaines, des acteurs extérieurs, le directeur financier et juridique, un panel de responsables administratifs et financiers, M. Croisic qui s'occupe, pour la DAMT, du schéma directeur accessibilité. Ils s'apprêtent à rencontrer également un panel de travailleurs handicapés, des chefs de service, des correspondants handicap et des représentants de vos organisations syndicales respectives. Un entretien externe sera également programmé avec le délégué dont je vous ai parlé et qui traitera nos dossiers pour le fonds de l'insertion des personnels handicapés. Par ailleurs, le diagnostic aura vocation à nous aider dans la construction d'un plan d'action. Et le projet de conventionnement lui-même fera l'objet d'un séminaire d'une demi-journée – le 8 juillet – qui associera l'ensemble des personnes listées, ainsi que des organisations syndicales. La phase de rédaction d'un document de conventionnement fera l'objet de quatre réunions de travail spécifiques, d'ores et déjà programmées par la direction des ressources humaines, entre juillet et septembre. Tout cela nous amènera au mois de novembre à la présentation d'un projet de convention au comité local du fonds d'insertion des personnels handicapés, pour un projet que nous souhaitons voir aboutir, avec une signature en bonne et due forme, à la fin de l'année 2009. Notre correspondant pour le fonds a souhaité que nous partagions ensemble cette information et j'ai proposé que cela se fasse dans le cadre du CHS pour véritablement valider une des premières étapes de cette démarche à laquelle vous êtes associés et dont je vous remercie vivement de votre participation.

En l'absence d'autres questions diverses, le président lève la séance à 18 h 45

Le Président
Hervé BARBARET

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint